

MADE IN BELGIUM



40 ANS

AGENCE D'URBANISME

# L'AVENTURE DE L'AGENCE



**A l'occasion de son quarantième anniversaire, l'agence d'urbanisme de Reims ouvre le livre de son histoire, marquée par ceux qui l'on pensé, construite, habitée et fait vivre.**

Un itinéraire ponctué d'actualités qui ont illustré des périodes décisives, des moments décisionnels, dans lequel bien sûr la vie politique locale et l'environnement législatif ont orienté son activité.

Ce parcours historique nous permet aussi de considérer les évolutions des pratiques et des savoir-faire, celles des structures Institutionnelles et des paysages tant ruraux qu'urbains de celles des modes de vie et des pratiques sociales.

Ce que souligne également ce survol de quarante années de pratiques professionnelles, c'est le facteur temps consacré à la maturation des projets, à leurs mises en place, à leur inauguration. Des objets urbains dont on ne saurait imaginer leur absence, tant leurs empreintes marquent le territoire ; Reims sans Tramway ? Sans TGV ?

L'aventure de l'agence a débuté avec l'installation du CRNA et s'est poursuivie avec la plus part des équipements structurants que compte Reims; le Centre des Congrès, la Médiathèque Jean-Falala, la salle de musique amplifiée, les Halles du Boulingrin,

En quarante ans, l'agence a été acteur en accompagnant un grand nombre de projets, dont les interventions se situent toujours en amont des réalisations visibles et inaugurales. C'est bien le rôle déterminant de la planification que de prévoir les développements futurs en les inscrivant dans le marbre des SDAU, Schémas Directeurs puis Scot, des POS puis des PLU. Demain les PLUI ?

Une agence contribue donc bien à la consolidation des socles du développement, ses contributions sont parfois invisibles aux regards de néophytes, mais essentielles aux yeux des acteurs économiques, des élus, des professionnels.

Quarante années de pratiques professionnelles, c'est également le récit de relations personnelles et professionnelles au cours desquelles se sont nouées des alliances, des oppositions, des complicités, parfois des conflits. Nous revendiquons pour l'agence son rôle essentiel comme lieu d'échanges et de confrontations d'idées, de débat, de « *poil à gratter* ». C'est dans ce contexte très spécifique, lié aux statuts des agences que le relationnel prend une dimension toute particulière.

Cette rétrospective nous permet de redécouvrir ce parcours, de prendre conscience de la page qui se tourne et des futurs possibles qui restent à construire par la relève. Le projet de rapprochement des trois agglomérations Epernay, Châlons-en-Champagne d'une part et celui d'une fusion des deux agences d'urbanisme de la Marne offrent des perspectives concrètes. La nouvelle agence d'urbanisme aura l'opportunité d'accompagner et de participer activement à ce changement.

Cette aventure s'est écrite au présent et continuera avec celles et ceux ont la charge de porter le destin de l'agence, d'accomplir ses missions au quotidien ; qu'ils soient tous ici sincèrement remerciés.

Bonne lecture, à consommer sans modération.

*Cédric Chevalier,*

*Président de l'agence d'urbanisme de Reims, Vice-Président de Reims Métropole.*

40 ANS  
DE L'AGENCE D'URBANISME

Photo de couverture :  
Richard Carlier - 2014  
Collage du collectif WeshDog  
- Artiste : Not So Different

LES AGENCES D'URBANISME, D'HIER À DEMAIN .....	5
1970/1980 : années de fondation.....	6
1980/1990 : années de la décentralisation.....	8
1990/2000 : années de repositionnement et d'innovation .....	10
2000/2014 : années d'effervescence territoriale .....	12
2014/2024 : les agences d'urbanisme, demain.....	14
GOUVERNANCE, CEUX QUI ONT FAIT L'AGENCE .....	17
Les créateurs de l'agence.....	18
Les présidents .....	20
Des experts, des équipes de projets, une Communauté.....	22
Partenariats : des adhérents engagés, un réseau de professionnels .....	24
Une gouvernance politique renouvelée.....	26
LES COMMUNAUTÉS DE DESTIN.....	29
Du District à Reims Métropole, de l'intercommunalité de gestion à l'intercommunalité de projet .....	30
SIEPRUR Le créateur de liens.....	33
Grands territoires Des réseaux de villes à taille humaine .....	35
Territoires vécus et périmètres de référence.....	36
Vers quelle métropole ?.....	39
PROJETS EMBLÉMATIQUES.....	41
Évolution naturelle et projets urbains.....	42
Les clés du logement.....	45
Une carte intercommunale soumise aux fluctuations.....	47
Des études qui préparent les décisions .....	48
L'environnement, une préoccupation bien intégrée.....	50
UNE HISTOIRE UNIQUE, LA PREUVE PAR 5 .....	53
Une agence incontournable.....	55
Une agence de la ville ET de la campagne.....	57
Une agence en réseaux.....	59
Une agence au centre .....	61
Une agence, des valeurs .....	63
LA PLANIFICATION : UN ENJEU MAJEUR.....	65
Une Cité Bi-millénaire .....	67
Du Livre Blanc au Schéma Directeur et vers le SCoT .....	69
La cohérence territoriale en mutation.....	70
L'occupation des sols au service du développement.....	72
De l'influence du Grenelle sur notre environnement .....	74
DES MÉTIERS, DES OUTILS, DES SAVOIR-FAIRE.....	77
Observer : le cœur du métier.....	78
Diagnostic : poser les bonnes questions.....	80
Animer : le sacre du partage .....	82
Expertise : la capacité de voir loin .....	84
Prospective : explorer les futurs possibles.....	86
REGARDS CROISÉS SUR L'AVENIR.....	89
Aînés : la santé guide les choix .....	90
Adultes : transmettre puis se mettre au vert.....	92
La jeunesse : le bonheur est dans le vert.....	94
Regards croisés : les élus - les présidents d'Agence - le Préfet .....	96
Selon l'agence : un monde à réinventer.....	98



# Les agences d'urbanisme, d'hier à demain

---

*« Les agences d'urbanisme doivent être porteuses d'une culture transversale et partagée utile à la transformation urbaine et se diversifier au bénéfice d'un projet global au sein duquel les compétences humaines seront déterminantes »*

**André Rossinot, ancien Ministre, ancien Président de la Fnau.**

# 1970/1980 : ANNÉES DE FONDATION

## La France est longtemps restée à la traîne du mouvement européen d'urbanisation.

Elle a toutefois largement rattrapé son retard durant les "trente glorieuses" et les années qui les ont suivies. Depuis la dernière guerre, les villes françaises ont accueilli des millions de nouveaux citoyens et pour faciliter cette métamorphose territoriale, les pouvoirs publics ont mis en place de nouveaux instruments techniques, réglementaires et financiers. Outils partenariaux de prospective et de planification territoriale, les agences d'urbanisme ont accompagné l'urbanisation française durant les cinquante dernières années.

Créée en 1967 par la loi d'orientation Foncière (LOF), les agences ont permis d'associer les collectivités locales et l'État aux démarches d'aménagement et de planification... à l'heure où le pouvoir central disposait encore de l'essentiel des compétences et des moyens en matière d'urbanisme. Dans le fil de la LOF, les agences ont préparé et mis au point les documents de planification qui, des schémas directeurs (SDAU) aux Plans d'occupation des sols (POS), ont permis le développement des agglomérations françaises. Durant cette première époque, les agences ont été souvent dirigées par des cadres techniques de l'État... à qui il arrivait de cumuler l'animation de l'agence

et des fonctions dans les services de l'État (Chef de GEP par exemple)... A la différence toutefois des OREAM, des Villes nouvelles, des Groupes d'études et de programmation (GEP) ou des diverses « Missions d'études » installées par l'État dans les grands territoires à enjeux, les agences d'urbanisme ont associé très étroitement les villes centres et les communes de leur périphérie aux projets qui les concernaient. Elles ont ainsi fait émerger des projets de développement urbain pensés à l'échelle des agglomérations et elles ont posé les premiers jalons d'une coopération intercommunale encore balbutiante. Le travail de concertation et d'animation territoriale mené par les agences a par ailleurs permis d'associer la société civile aux réflexions sur le développement des agglomérations. Il n'est pas toujours allé sans "impertinence" et sans tensions avec les services d'un "État éclairé" qui régentait encore l'essentiel de la production urbaine.

À la fin des années 70, vingt-huit agglomérations disposaient d'une agence et la création, en 1979, de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) a marqué leur entrée en scène collective dans le paysage de l'ingénierie territoriale française.



LE FONCIER  
ET LA PLANIFICATION  
**Edgard Pisani**  
Homme d'état

Samedi 9 mars :  
Création de l'AUR par  
Jean Taittinger à l'hôtel  
de ville

1974

Approbation du SDAU

1975

Création du parc naturel  
régional de la Montagne  
de Reims

1976

Installation de l'AUR  
place des Droits de  
l'Homme

1977

Travaux lancés à  
Murigny

1978



Création de la FNAU

1979

Piétonnisation  
du centre-ville.

Mise en eau de la  
Fontaine Subé.

1980

Ouverture du parking  
Jadart/Cathédrale

1981

Ouverture du jardin  
Pierre-Schneiter

1982

Ouverture du CRNA

1983

# 1980/1990 : ANNÉES DE LA DÉCENTRALISATION

## Les lois de décentralisation de 1982 ont changé la donne,

lorsque les compétences d'aménagement et d'urbanisme ont été transférées aux collectivités locales. Dans ce contexte nouveau, l'État s'est interrogé sur le rôle qu'il devait continuer à jouer dans l'aménagement des grandes agglomérations. Devait-il rester membre des agences d'urbanisme qu'il avait contribué à créer et qu'il finançait encore assez largement? Ce n'est qu'à la fin de la décennie (circulaire de 1988) qu'il a finalement décidé de rester dans les agences, exigeant son dû en matière d'études... mais renonçant de fait, le plus souvent, à y imposer son autorité. Beaucoup de « *grands élus* » des agglomérations ont su s'en emparer. Ils ne disposaient pas toujours, à l'époque, de services techniques capables de répondre à leurs ambitions nouvelles de « développeurs urbains ». Ils se sont alors appuyés sur leur agence d'urbanisme locale. Celle-ci, capitalisant la légitimité tirée de son action passée, a accompagné le pouvoir local en lui apportant une expertise indépendante des compétences et des limites institutionnelles classiques. En accord étroit avec le « Prince » qui la présidait, elle a joué un rôle important pour produire, populariser et « *vendre* » les grands projets que celui-ci portait. C'est ainsi que sont nés, dans les années 80/90, de nombreux programmes novateurs comme les « projets urbains », les nouveaux transports en site propre (tramways notamment), la politique de la ville, les programmes de l'habitat, les technopoles... Héritières des agences des années 70, les agences ont offert aux élus locaux qui en

avaient compris l'intérêt un incomparable outil d'influence et d'action..

Les années 80 ont vu apparaître les premiers signes d'une crise urbaine et sociale dont la France n'est toujours pas sortie. Les agences ont apporté leur connaissance du terrain et leur expérience du projet aux programmes de rénovation urbaine qui se sont succédés à partir du milieu de la décennie. Elles ont su développer leur expertise dans le domaine des transports avec les Plans de déplacements urbains (PDU), dans celui de l'habitat avec les observatoires du logement, les programmes locaux de l'habitat (PLH) ou les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), ou dans ceux de l'environnement ou du développement économique...



LA DÉCENTRALISATION,  
ACTE 1  
**Gaston Defferre**  
Ministre d'état

Durant la décennie 80, peu d'agences nouvelles se sont créées mais le réseau s'est structuré, organisé et équipé. Cela s'est notamment traduit par l'installation, à Paris, d'une équipe permanente de la FNAU, par le développement de Clubs thématiques et par des publications collectives... Tenues pour la première fois à Rennes en 1982, les Rencontres de la FNAU ont accueilli un public chaque année plus nombreux sur un grand thème de l'actualité urbaine. Durant les années 80, le réseau des agences d'urbanisme s'est ainsi peu à peu installé comme l'un des tous premiers réseaux politiques et professionnels de l'ingénierie territoriale française.

Création des PLH

1985

Villes rencontres de la  
FNAU sur le thème Villes-  
Campagne

1986

Débats sur les tracés de  
l'A26, du Boulevard des  
Tondeurs et du Barreau-  
Est

1987

Création du SIEPRUR

1988

Premier festival  
Méli'Môme

1989



Création de l'association  
des «Villes à 1h de Paris»

1990

La Cathédrale, le palais  
du Tau et la basilique  
St-Remi classés au  
patrimoine mondial par  
l'Unesco

1991

Approbation du SDAU

1992

Nouvelle caserne des  
pompiers Marchandea

1993

Ouverture du  
Centre des  
Congrès

1994

# 1990/2000 : ANNÉES DE REPOSITIONNEMENT ET D'INNOVATION

## Les années 90 ont été, pour les agences, des années d'incertitudes,

mais aussi d'innovation et de repositionnement. Les dynamiques de périurbanisation et d'étalement urbain se sont accélérées durant cette période... tandis que s'approfondissait la crise urbaine et sociale des quartiers d'habitat populaire. Les agences d'urbanisme se sont adaptées à ce nouveau contexte, affichant l'aire urbaine et le « *bassin de vie* » comme leur périmètre de référence et participant activement aux programmes de renouvellement urbain impulsés par le nouveau Ministère de la Ville, créé en 1990.

La présence de l'État dans les agences ainsi que son financement, ont été régulièrement mis en question dans les années 90. Leur environnement juridique et institutionnel a été lui aussi contesté. Leur statut associatif, retenu faute de mieux lors de leur création, est apparu problématique et les directives européennes sur la concurrence leur ont disputé le droit d'exercer leurs activités hors d'un cadre strictement concurrentiel. Dans le même temps, plusieurs d'entre elles étaient fragilisées par des alternances politiques délicates.

Dans cette situation d'incertitudes, les agences ne sont pas restées immobiles. Leur situation juridique s'est éclaircie dès lors qu'elles se sont affichées comme des outils partenariaux au service de tous les acteurs de leur territoire. Elles ont su élargir leur "tour de table" en accueillant

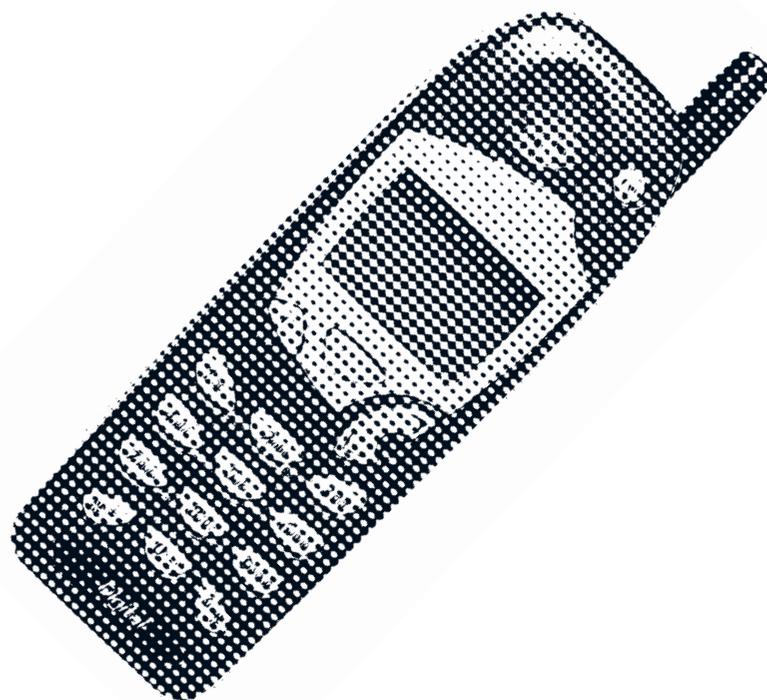
dans leurs instances statutaires les communes des périphéries urbaines, les régions, les universités ou les grands établissements publics. Cette re-légitimation statutaire et cette extension territoriale ont été consolidées au plan national par la réinscription officielle des agences dans la loi au travers des Lois Voynet et SRU et par la réaffirmation de leurs rôles et de leurs missions, au travers d'une « *Charte des agences d'urbanisme* » approuvée par toutes les agences.

Durant cette période, les agences ont considérablement innové dans leurs pratiques et dans leurs métiers. "Inventée" par les agences au début des années 80, la « *planification stratégique* » en est un bon exemple, illustrant une manière plus transversale de développer les villes dans un contexte d'incertitudes économiques et d'implication croissante de la société civile. Les agences ont aussi beaucoup travaillé sur l'articulation entre les transports et l'urbanisme et elles ont porté une attention nouvelle à des problématiques peu traitées jusque-là comme l'urbanisme commercial, l'action foncière, la culture, l'université ou le développement économique... Les rencontres annuelles de la FNAU, de plus en plus suivies, ont illustré ce redéploiement territorial et thématique. Les agences d'urbanisme sont sorties renforcées des années 90 et la croissance du réseau, un moment interrompu, s'est poursuivie. Elles étaient une quarantaine au seuil du nouveau millénaire.



LE PROJET PARTAGÉ D'ABORD  
**André Rossinot**  
Président du Grand Nancy,  
Ancien Ministre, Maire de  
Nancy et président de la FNAU

Ouverture du boulevard des Tondeurs	Le pape Jean-Paul II à Reims pour le XVIe centenaire du Baptême de Clovis	Début des travaux de l'Europort de Vatry	Début de la restructuration quartier Clairmarais	Eclipse totale du soleil et tempête du siècle
1995	1996	1997	1998	1999



Contrat d'agglomération  
2000

Réélection de  
Jean-Louis Schneiter  
maire  
2001

Création de la CCAR  
2002

Ouverture de la  
Médiathèque Jean Falala  
2003

XXV<sup>e</sup> rencontres de  
la FNAU  
2004

# 2000/2014 : ANNÉES D'EFFERVESCENCE TERRITORIALE

## Les années 2000 ont bouleversé le paysage institutionnel et technique du développement local.

En affichant très fort l'exigence de "cohérence territoriale" et le préalable du "projet", les lois Voynet (1999) et SRU (2000) ont replacé les agences au centre des dispositifs de planification territoriale : les SCoT, les PLU et les "projets d'agglomération" y ont trouvé leurs meilleurs promoteurs et leurs plus efficaces artisans.

De nouvelles dynamiques urbaines sont apparues dans les années 2000. Nées de la mondialisation des échanges et de la mise en réseau des villes, la "métropolisation" est devenue le nouvel horizon de référence des territoires. Avec la DATAR, les agences ont fait émerger de nombreux "projets de coopération métropolitaine" en associant des villes et des territoires qui jusque-là s'ignoraient et parfois se concurrençaient. Nourri par les réflexions des agences, ce grand mouvement de recomposition territoriale, a donné naissance aux "pôles métropolitains" et aux « métropoles » récemment reconnus par la loi. L'élargissement des échelles de réflexion des agences est allé de pair, pour beaucoup d'entre elles, avec un progressif désengagement des missions traditionnelles de planification réalisées pour les agglomérations. Cette évolution a été facilitée par la création des intercommunalités de la loi Chevènement et la montée en puissance de leurs services communautaires. Le temps n'était plus où l'agence d'urbanisme jouait, par défaut ou par choix, le rôle d'un service technique d'agglomération...

À la fin de la première décennie, le "Grenelle de l'Environnement" a confirmé, en même temps qu'il les renouvelait en profondeur, les ob-

jectifs de planification territoriale affichés par les lois SRU et Voynet. En plaçant au centre de l'action publique le "développement durable" des territoires et la protection de l'environnement, il a promu des démarches plus transversales, plus intégrées et plus participatives. Les agences se sont beaucoup investies dans la "grenellisation" des documents d'urbanisme et dans la préparation des plans et des programmes (Plans Climat-Énergie notamment) qui vont donner à cette démarche un contenu opérationnel.

Les années 2000-2014 ont été des années fastes pour les agences d'urbanisme. Une quinzaine d'agences nouvelles ont été créées durant cette période, portant leur nombre à 53 en 2013. L'élargissement de leurs partenariats, en direction des régions notamment, est allé de pair avec l'extension de leurs champs d'intervention et la diversification de leurs métiers. La plupart des grandes agglomérations et métropoles françaises disposent aujourd'hui d'une agence d'urbanisme et de développement. La croissance du réseau est allée de pair avec son ouverture européenne et internationale. De nombreuses agences participent à des programmes européens et beaucoup d'entre elles ont contribué à mettre en place des espaces transfrontaliers. Au plan international, la FNAU a noué des relations avec plusieurs réseaux nationaux partenaires et elle a fait entendre la voix des agences dans les grands forums mondiaux sur la ville à Nankin, Rio de Janeiro, Naples ou Medellin...



LE GRENELLE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
**Jean-Louis Borloo**  
Ministre d'état

Assises du Pays rémois  
sur le thème des  
transports

2005

Révision du SCOT qui  
sera approuvé en 2007

2006

Reims à 45' de Paris  
par TGV

2007

Adeline Hazan maire  
Serge Pugeault président  
AUDRR

2008

Création du Conseil de  
développement

2009



Ouverture du  
Contournement sud  
de Reims/A4bis

2010

Inauguration du tramway

2011

Réouverture des Halles

2012

Nouvelle  
communauté  
d'Agglomération

2013

Election Arnaud  
Robinet maire ;  
Catherine Vautrin  
présidente Agglo ;

Cédric Chevalier  
président AUDRR

2014

# 2014/2024 : LES AGENCES D'URBANISME, DEMAIN

## Quel sera demain l'avenir des agences d'urbanisme ?

Leur presque demi-siècle d'existence témoigne de leur capacité à s'adapter aux enjeux de leurs territoires et à répondre aux attentes de leurs membres. Attentives aux problématiques urbaines émergentes, elles ont su défricher de nouveaux champs méthodologiques et conceptuels en restant proches du "terrain" et de ses acteurs.. Outils d'harmonisation des politiques publiques, elles ont su élargir leur territoire d'études à la dimension des aires urbaines et des régions métropolitaines. Leurs compétences techniques se sont élargies et diversifiées, couvrant les déplacements, l'environnement, l'habitat, les modes de vie, l'économie, l'énergie... Elles ont su accueillir dans leur partenariat territorial, tous les nouveaux acteurs qui font aujourd'hui la ville : les intercommunalités, les syndicats mixtes de cohérence territoriale, les régions, les départements, les opérateurs publics et privés du développement, la société civile... Fort de 52 associations et de 1600 professionnels, le réseau des agences d'urbanisme est aujourd'hui un des grands acteurs de la France des villes.

Si tant est qu'elle ait jamais joué ce rôle, l'agence d'urbanisme n'a toutefois pas pour vocation d'être le lieu où se « *décident* » tous les projets de développement d'un territoire. Il existe pour cela des autorités locales et des institutions dotées des compétences nécessaires.



LA FORCE DES RÉSEAUX  
**Jean Rottner**  
Maire de Mulhouse,  
Président de l'agence  
d'urbanisme de la région  
de Mulhouse, Président de  
la Fnau

Elle doit en revanche rester l'observatoire où se collecte, s'analyse et se diffuse l'information territoriale, le lieu où se confrontent les approches et les politiques des acteurs, le centre des ressources où se préparent et s'évaluent leurs projets.

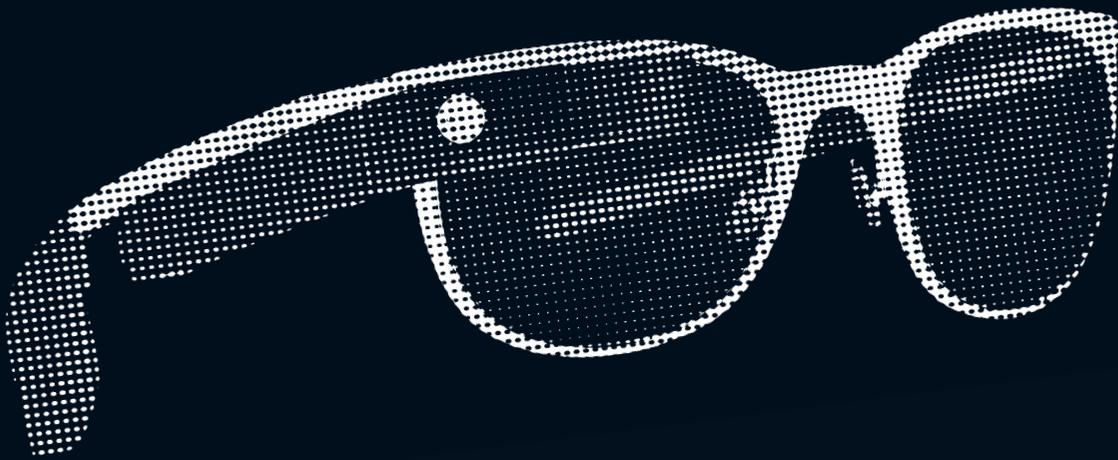
Dans beaucoup de domaines, ne relevant encore d'aucune institution reconnue, les agences ont su défricher les sujets, sensibiliser et rassembler les acteurs, construire des compétences et faire émerger des projets... Elles doivent continuer d'anticiper en identifiant les enjeux qui modifient la « *fabrique de la ville* », par exemple sur les questions d'énergie, de sociologie urbaine, de logistique urbaine... La « *ville durable* » leur offre à cet égard d'exceptionnelles opportunités de développement.

Cependant la crise économique est là... qui impose des arbitrages parfois difficiles entre les ambitions du long terme et les nécessités du court terme. Solidement ancrées dans les réalités de terrain mais sachant aussi garder la tête dans le ciel de la prospective, les agences ont un rôle irremplaçable à jouer dans les années qui viennent. Répondre aux urgences n'exclut pas de prévoir l'avenir, bien au contraire ! Cet aller-retour dialectique est au cœur de ce que les agences peuvent apporter à leurs territoires : éclairer l'avenir et montrer le chemin.

PLANIFICATION

INGÉNIERIE  
TERRITORIALE

PROJET  
MÉTROPOLITAIN



VALORISATION  
PATRIMONIALE

OBSERVATOIRE  
PROSPECTIVE





# Gouvernance, ceux qui ont fait l'agence

---

*« À tous les élus qui innovent et prennent des risques, sans qui les villes seraient des objets immobiles et les agences d'urbanisme des meubles inutiles ».*

**Jean-Louis Schneiter, ancien maire de Reims et Président de Reims métropole et de l'agence d'urbanisme de Reims.**

# LES CRÉATEURS



## JEAN TAITTINGER : LE BÂTISSEUR VISIONNAIRE

### **9 MARS 1974 :**

« Le mot fondation fait penser à un moment solennel... Aujourd'hui, il nous permet d'affirmer clairement notre volonté de mettre en place un développement urbain d'un type nouveau ». L'agence d'urbanisme vient d'être créée.

### **L'HOMME :**

Né en 1923, Jean Taittinger est maire de Gueux à 30 ans ; de Reims à 36, (jusqu'en 1977). Député de 1958 à 73. Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, il signe... le dernier budget en équilibre de la France (1973). Il est Garde des Sceaux du gouvernement Messmer sous la présidence de Georges Pompidou. En parallèle, il dirige le groupe familial lié, entre autres, au champagne et à l'hôtellerie. Il disparaît en 2012.

### **L'ŒUVRE :**

Sous son impulsion, Reims se métamorphose : construction du CHU, des campus de l'Université et de l'école de commerce ; de la Maison de la Culture ; de la cour d'appel ; des complexes René-Tys et piscine/patinoire ; des grands parcs. Plusieurs grandes sociétés industrielles s'implantent. L'autoroute A4 traverse Reims, préfigurant l'A26 et le TGV. Etc... Il mise sur le développement du pays rémois.

### **VU PAR SON FILS PIERRE-EMMANUEL :**

« Papa a passé sa vie à construire Reims. Il a irrigué la ville par les voies routières parce qu'il voulait que les nouveaux quartiers fassent partie intégrante de la cité, de même que les sites universitaires. Tous les week-ends, il visitait les chantiers. L'urbanisme a été sa passion ».

# DE L'AGENCE

JEAN-LOUIS SCHNEITER :  
«UN OUTIL EXTRÊMEMENT UTILE»

**Quel est l'apport de l'agence d'urbanisme au Reims moderne ?**

*Elle a été l'un des acteurs de son développement, par le conseil aux maires pour transformer le territoire. C'est un outil extrêmement utile.*

**La prospective est une valeur de l'agence. M. Taiffinger et vous aviez l'avenir en tête. Le futur est le temps nécessaire ?**

*Oui. L'agence n'est pas un outil opérationnel. Il y faut des gens qui ont des connaissances humaines, sociales, urbanistiques, etc. Et surtout de prospective.*

**De quel dossier suivi depuis 40 ans êtes-vous fier ?**

*Le premier Schéma directeur (SDAU), que j'ai réussi à négocier avec la profession agricole et la FDSEA. A l'époque, nous étions au stade des expropriations sans discussion qui ont permis les quartiers Croix-Rouge ou Val-de-Murigny. Par la suite, il a fallu s'entendre pour développer Reims sans casser la vie rurale*

**L'agence aide les élus à décider. Un outil indispensable pour être un bon maire ?**

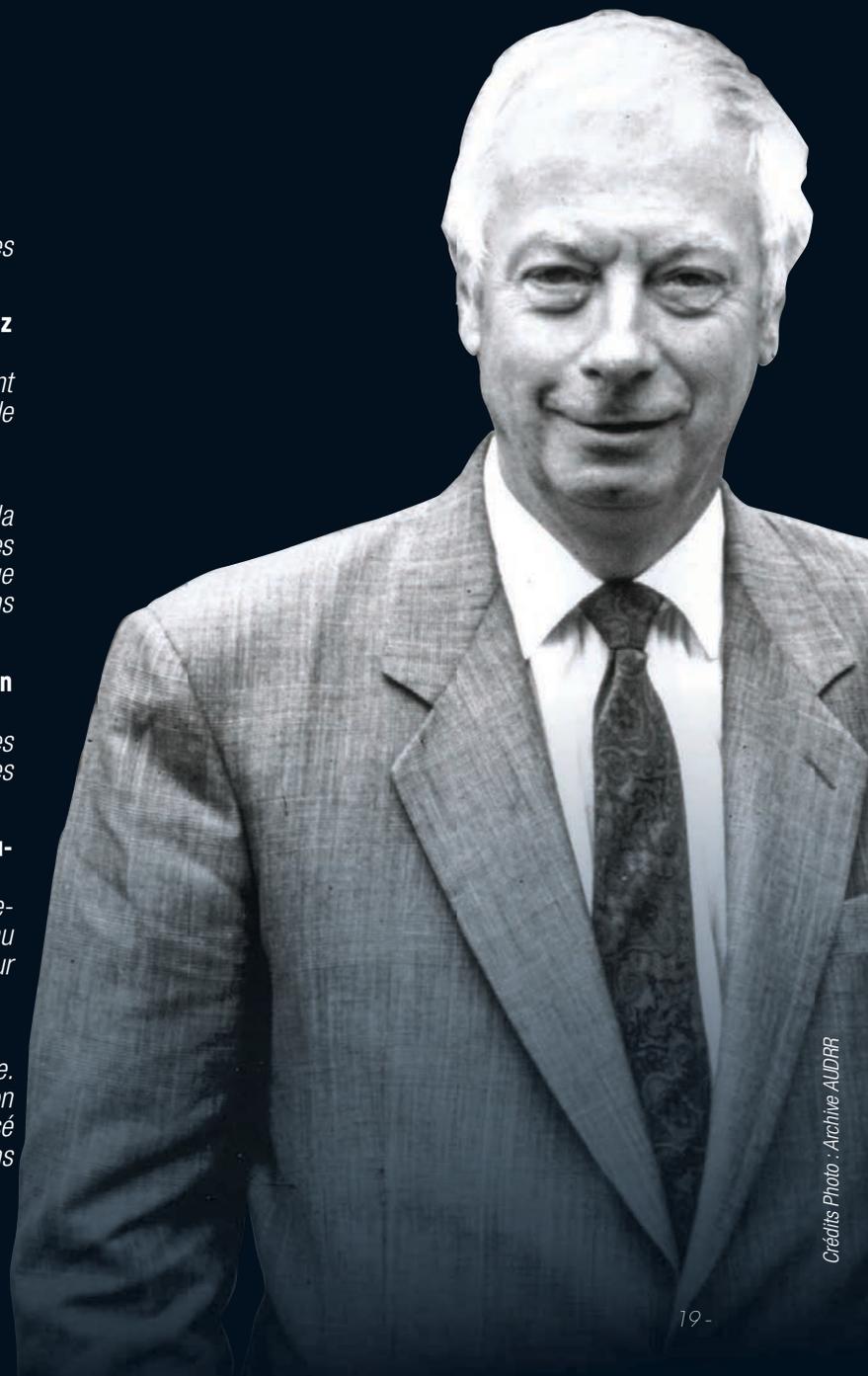
*Un outil nécessaire. Pour être un bon maire, il faut savoir prendre tous les avis. L'agence aide à la décision, même si on n'en suit pas toujours les propositions.*

**Vous avez beaucoup œuvré pour situer Reims vis-à-vis du Bassin parisien. Satisfait ?**

*Oui. Quand je me suis retiré en 2008, la DATAR, puis la Région Ile-de-France ont adopté la notion de Grand Bassin parisien. J'avais demandé au président Jean-Paul Huchon de raisonner en région, et non en ville, pour éviter de créer une mégalopole.*

**Quel est l'avenir de l'agence ?**

*En termes de grands projets et d'urbanisme, Reims atteint la limite. L'agence doit donc se positionner sur le Pays rémois et sur l'extension de l'agglomération, indispensable. A la fin de mon mandat, j'avais laissé Jacques Douadi (Sillery) négocier car les communes craignaient Reims "l'ogre". Depuis, les choses ont bien évolué...*





JEAN TAITTINGER



JEAN-LOUIS SCHNEITER



GEORGES COLIN

### LE PREMIER

Le 9 mars 1974, Jean Taittinger est Garde des Sceaux et maire de Reims. Il porte l'agence d'urbanisme sur les fonts baptismaux. Mais cède sa place à son adjoint Jean-Louis Schneiter, qui sera président délégué (1975-77), puis président en titre (1983-99). Les deux hommes partagent une vision à long terme, ancrée dans la Marne, l'Aisne et les Ardennes, le futur «G10».

### LE SDAU

Courtier en vin, adjoint, député, maire : le parcours de Jean-Louis Schneiter ressemble à celui de son père, Pierre, ministre et président de l'Assemblée Nationale sous la IVe République. L'action de «JLS» s'est centrée sur le District et le bassin rémois. Il a présidé l'agence pendant plus de 17 années, un record. Sous son mandat, elle a eu 20 ans en 1994. Surtout, il a porté le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle de 137 communes. M. Schneiter est co-fondateur de l'association des «Villes à une heure de Paris», destinée à peser face au Bassin parisien.

### LES ÉTUDES

Elu en 1977 avec Claude Lamblin; agrégé de géographie, Georges Colin préside le District de Reims et l'agence d'urbanisme. Il recrute le directeur Jacques Sicherman et lui indique : «*je veille au fonctionnement de l'agence mais elle n'est au service de qui que ce soit, sinon de l'agglomération et des communes*». Le 31 Juillet 1979, le POS de Reims est publié après 20 mois de travaux. Parmi les dossiers de l'époque, le Champ-Paveau à Tinqueux ou «Murigny 2» à Reims. Les études et l'assistance aux communes se développent. Georges Colin laissera la présidence à François Letzgas, pour un siège de député qu'il occupera jusqu'en 1993, fin de sa carrière.

# LES PRÉS



FRÉDÉRIC PAYEN



JEAN-PIERRE FORTUNÉ



SERGE PUGEAULT

### L'AUTONOMIE

«J'aimais bien l'agence. A l'époque, c'était la seule structure décentralisée à l'échelle de 137 communes». Le 26 avril 2000, Frédéric Payen remplace M. Schneider. L'ancien adjoint de Jean Falala estime avoir «clarifié» la situation financière de l'agence «en lui faisant attribuer un vrai budget». Statisticien et chercheur en Physique, il s'oppose au premier projet de tramway... étudié par l'agence dans le cadre du plan de déplacement urbain. M. Payen était partisan de l'implantation du Stade Delaune à la place de l'ancien camping, en zone Farman. Il créera plusieurs structures, dont l'Institut universitaire du Temps libre.

### LA RESTRUCTURATION

«Avec Pierre Tridon, on a sauvé l'agence. En la restructurant, en mettant de l'ordre dans les finances et en organisant un plan social. Puis en trouvant des commandes pour produire des études». Maire de Tinquex, conseiller général, vice-président de l'agglomération, élu depuis plus de 30 ans, Jean-Pierre Fortuné gère les affaires publiques en chef d'entreprise. Réputé pour sa rigueur, ce spécialiste en transport et logistique admet n'avoir pas été très présent à l'agence : «j'étais président, pas chef de service. Je fixais les orientations». Jean-Pierre Fortuné y a «découvert une vision de l'aménagement du territoire grâce à la prospective et aux maires des grandes villes rencontrés à la FNAU». Le plus difficile ? «Convaincre les élus» car l'agence «pense à 30 ans» même «si c'est parfois dans l'utopie».

### LA PROSPECTIVE

Reims 2020, le projet de l'équipe d'Adeline Hazan a marqué le mandat 2008-2014. Le président Serge Pugeault a donc incité l'agence d'urbanisme à repousser l'horizon en ajoutant le mot «prospective» à son nom, en positionnant Reims dans le Grand-Est, pendant que l'agglomération gagnait dix nouvelles communes. Le 2e adjoint chargé du développement économique, de la culture, des «grands projets et de la prospective» est agrégé de Droit public, directeur adjoint du centre de recherche sur la Décentralisation. Il souhaite que l'agence soit un centre de réflexion libre pour les décideurs locaux, anciens et nouveaux, en partage avec le citoyen.

SIDÉNTIS

# DES EXPERTS, DES ÉQUIPES DE PROJETS, UNE COMMUNAUTÉ,

## **ALAIN COSCIA-MORANE** LE BATISSEUR

Dans Val-de-Murigny à Reims ou au Champ-Paveau à Tinquieux, il se sent chez lui : Alain Coscia-Morane a conduit, entre autres, les études sur ces deux quartiers. Architecte libéral, il a collaboré jusqu'en 1973 avec le Bureau d'études et d'urbanisme de Reims, «ADN» de l'agence. Alain Coscia-Morane la rejoint dès sa création. Directeur-adjoint dans les années 1980, il anime les études du projet urbain et d'agglomération. Mais sa fierté reste Murigny, 2.400 logements sur 137 ha : vingt ans de sa vie ! «Avec les normes modernes, on ne pourrait plus le faire aujourd'hui comme à l'époque. Il faut une certaine liberté pour créer» regrette-t-il. En 1994, M. Coscia-Morane rejoint le Foyer Rémois pour la construction « opérationnelle » de logements sociaux.

## **JEAN-PIERRE BONNEL** L'ANTICONFORMISTE

« J'ai toujours été en décalage pour trouver d'autres solutions ». Ainsi fonctionne Jean-Pierre Bonnel, qui se présente comme « un penseur de l'urbanisme rémois ». Ce géomètre a effectué toute sa carrière à l'agence, jusqu'à en être l'inspirateur et le directeur-adjoint. M. Bonnel se voulait « toujours en avance sur son temps ». Plus que le SDAU, le SCOT, la Charte de Pays ou le programme local de l'habitat qu'il a suivis, il retient ses amitiés pour des élus comme Michel PrévotEAU (Bourgogne), Jacques Douadi (Sillery), ou Jean Taittinger. Il se dit fier de « l'intercommunalité et l'organisation du territoire » auxquelles il a contribué à « donner un sens ». L'avenir de l'agence, il le voit tourné vers la sociologie et « la mise en scène de thématiques porteuses. Tout dépendra des élus ».

## **BERNARD LASAYGUES** M. TRANSPORTS

Engagé en 1972, il n'est resté que 12 ans. Mais Bernard Lasaygues a laissé une trace indélébile de « M. Transports » dans la mémoire de l'agence. Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, il se spécialise dès le début. Pour le Schéma directeur, il étudie les déplacements, les infrastructures routières, les réseaux de transport en commun, et le plan de déplacements urbains, dont la piétonisation de la rue de Vesle, sous la mandature Lamblin. Frustré de ne pouvoir appliquer ses préconisations, l'ingénieur prend le dessus sur l'homme d'études. M. Lasaygues quitte l'agence pour diriger le réseau de transports de Reims, puis de Saint-Etienne, et Lyon où il finit sa carrière.

## **GENEVÈVE LARMARAUD** MME. LIVRE BLANC

Jeune géographe en 1968, Mme Larmaraud rejoint le « GEP » qui préfigurait l'agence d'urbanisme. Seule femme de l'équipe, elle participe à l'élaboration du « Livre blanc » du Schéma directeur. Elle le remet à Jean Taittinger, qui appréciait ses observations et qu'elle admirait... tout comme Jean-Louis Schneider. Mme Larmaraud a mené des études pour le futur Parc Léo-Lagrange, la zone d'activité Farman et l'implantation du centre de navigation aérienne. Pendant le mandat Lamblin, elle se souvient avoir beaucoup travaillé sur le POS de Reims... Mais aussi que l'agence a dû prouver son utilité pour ne pas disparaître ! Mme Larmaraud a poursuivi son parcours à Saint-Etienne, puis dans l'agglomération de Rouen.

## **GÉRALD OBERS** LE PLANIFICATEUR

Il a été un personnage particulièrement attachant de l'agence, dont il a vécu la naissance. Ce quarantième anniversaire lui est dédié. Gérald Obers a participé à la création du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Il était très attaché à la nature, à ses paysages. Il considérait sa mission comme un véritable plaisir, notamment au contact des élus. Gérald Obers aimait par-dessus tout conseiller ceux des communes du vignoble, dont il avait la charge. En précurseur, il a été l'initiateur d'un « assemblage » des documents d'urbanisme concernant les « POS » du District de Reims, démontrant par l'image, la nécessité de considérer la planification au-delà des limites communales. Charmeur, bon vivant, parfois rugueux mais très apprécié, Gérald Obers a été emporté par un mal qui a terrassé sa pugnacité.

## LES DIRECTEURS DE L'AGENCE

Jean-Jacques Lefèvre, 1972-1974 X-Pont // Paul-François Bursaux, 1974-1976 X-Pont // Bruno Daviet, 1976-1980 X-Pont // Jacques Sichermann, 1980-1984, X-Pont // Pierre Besnard, 1984-1987, Urbaniste de l'état // Jean-Louis Granvaux, 1987- 1992 Urbaniste de l'état // Pierre Tridon, 1992-...Urbaniste-géographe, contractuel état.



## UNE PÉPINIÈRE DE TALENTS

En 40 ans, l'agence d'urbanisme de Reims a évolué avec des équipes pluridisciplinaires très impliquées dans leur mission ; véritable pépinière de talents où de nombreux professionnels de l'urbanisme ont effectué leurs premiers pas. Ce livre est un moyen de les remercier tous.

# PARTENARIATS : DES ADHÉRENTS ENGAGÉS



**L'agence d'urbanisme est au cœur d'un réseau institutionnel dense,** qui lui permet de mener sa mission dans les meilleures conditions, par son soutien, ses commandes ou ses partenariats. La pérennité de l'agence est assurée par la volonté d'élus qui recourent à son expertise pour mettre en œuvre les politiques publiques qu'ils ont élaborées pour leur territoire.

La Ville de Reims, son District puis sa Communauté d'agglomération, et l'Etat ont donné naissance à l'agence et l'ont inscrite dans le temps.

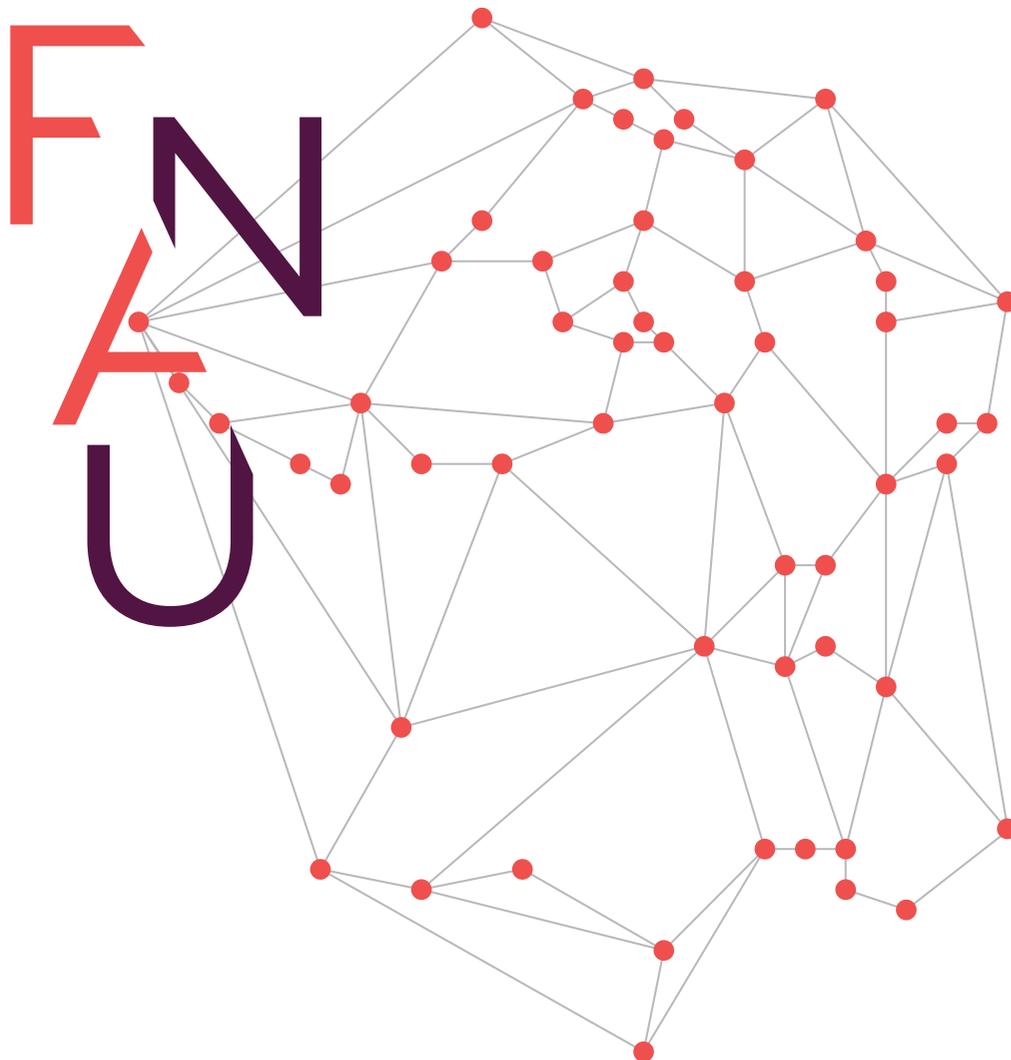
Le syndicat d'études et de programmation de la région de Reims, partenaire quotidien.

Les organismes logeurs rémois (Reims-Habitat; Foyer rémois; groupe Plurial) aussi proches dans la réflexion sur le logement que dans l'aménagement.

La CCI de Reims et d'Eprenay pour sa connaissance de la vie économique ou la participation à des manifestations de promotion du Pays rémois.

Les syndicats ou associations parapubliques comme le Siabave, le Syndicat du Nord-Rémois ou l'association des Paysages de Champagne, dans des domaines très différents mais qui concourent au développement de Reims et de sa région.

# UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS



## LA FNAU : UN RÉSEAU PERFORMANT

Une agence d'urbanisme optimise son savoir-faire quand elle multiplie les réseaux de réflexion et d'études. A ce titre, la Fédération des agences d'urbanisme (FNAU) est LE réseau indispensable à l'échange de connaissances et d'expertise à l'échelle nationale. Elle est un lieu de rencontre et de gouvernance des présidents et directeurs d'agences. Conduit par le président de la fédération – hier André Rossinot (Nancy); puis Vincent Feltesse (Bordeaux) et aujourd'hui Jean

Rottner (Mulouse) – le bureau fédéral participe à la vie publique et peut influencer les orientations législatives.

Ainsi, la FNAU a-t-elle été particulièrement active dans les années 1990 et 2000 pour l'élaboration des lois Besson; SRU; Voynet ou Chevènement, toutes liées à l'évolution des territoires, de l'intercommunalité et du Développement durable. Plus récemment, La Fnau et l'agence de Reims ont apporté une contribution à la rédaction de la loi Alur (Duflot).



Credits Photo : Fnau

## BRIGITTE BARIOL DÉLÉGUÉE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

« La Fnau a pour missions de représenter le réseau des agences d'urbanisme dans le dialogue avec les acteurs nationaux (Ministères, Associations de Collectivités...), de favoriser les échanges entre les instances élues, d'accompagner la capitalisation des méthodes et de valorisation de l'action du réseau, au prisme des débats sur la ville et les territoires ».

## LES PRÉSIDENTS ET DÉLÉGUÉS FNAU

11 décembre 1979 création de la FNAU

Présidents :

1979 Alain Chenard  
1983 Jean Rigaud  
1989 Umberto Battist  
1995 André Rossinot  
2009 Vincent Feltesse  
2014 Jean Rottner

Délégués :

1979 Bernard Fontalirand  
1984 Gerard Blanc  
1989 Gilles Choquer  
1992 Patrick Lusson  
1998 Marcel Belliot  
2012 Brigitte Bariol



## UNE GOUVERNANCE POLITIQUE RENOUVELÉE

### **CÉDRIC CHEVALIER : RELEVER LES DÉFIS TERRITORIAUX**

Maire de Saint-Léonard et président de l'agence d'urbanisme, Cédric Chevalier marche dans les pas de ses prédécesseurs pour la planification, la prospective et la mise en relation des élus et des décideurs locaux. Cependant, sous sa houlette, l'agence réfléchit aux enjeux territoriaux des années à venir.

Sur le plan local, ce sera la densification de l'aire urbaine, l'élargissement de l'agglomération ou la réorganisation des intercommunalités. Sur le plan national, la réforme territoriale qui refondera les régions. Reims est déjà une locomotive économique régionale. Le renforcement de son rayonnement est donc prioritaire pour passer à une échelle supérieure.

Comme depuis 40 ans, l'agence d'urbanisme reste un lieu d'études et d'échanges entre élus, déconnectés des contingences politiques au profit de l'intérêt général du territoire. Ce que Cédric Chevalier traduit par : « *le président et le conseil d'administration donnent l'impulsion, le bureau apporte ses compétences, les élus discutent pour construire ensemble* ».

L'autre composante, ce sont les habitants dont l'avis est devenu prépondérant, qu'il soit celui des décideurs ou des associations représentatives. L'agence d'urbanisme a anticipé cette donnée. Elle sera d'autant plus à l'écoute que la « *proximité* » est dans l'ADN du nouveau maire de Reims.

Questionner, susciter la réflexion, aider à la décision : ces valeurs restent les piliers de l'agence, dont le président Chevalier veillera à protéger l'indépendance légendaire.

*\* Axonnais d'origine, diplômé de Droit public, de gestion des PME, de management des organisations et de la protection sociale ; directeur de Mutuelle. Conseiller municipal dans l'Aisne (1995-2001) ; adjoint au maire de Reims (2001-2008) ; conseiller régional (2012) ; maire de Saint-Léonard (2014), vice-président de Reims-Métropole et du Sieprur.*

## ARNAUD ROBINET : PLACER REIMS EN PÔLE-POSITION

L'agence d'urbanisme a 40 ans. Le Député-Maire de Reims aussi. Pour Arnaud Robinet cette coïncidence est l'expression de la maturité, mieux, d'une vision commune à cette génération. Son objectif est de « *replacer Reims au niveau des grandes villes, sur le plan national et européen* », en s'appuyant sur les atouts de la Cité des Sacres et... sur l'agence d'urbanisme.

Avec Reims-Métropole, le maire de Reims veut renforcer le rôle de la capitale économique régionale, la préparer à la réforme territoriale et la placer en « *pôle-position* ». Pour cela, il veut associer CCI, Agence de développement, grands patrons (inter)nationaux d'origine rémoise, profession agricole, etc. dans un élan collectif.

En parallèle, Arnaud Robinet renforcera l'attractivité de Reims en améliorant le cadre de vie et en rééquilibrant l'offre de logements par une « *résidentialisation* » de l'habitat urbain.

*\* Enseignant-chercheur en pharmacologie. Au conseil municipal depuis 2001. Député (2008), réélu en 2012. Conseiller général (2011). Maire de Reims (2014).*

## CATHERINE VAUTRIN : RENFORCER LA PROSPECTIVE

Présidente de Reims Métropole, Catherine Vautrin s'inscrit dans l'esprit des fondateurs de l'agence, M. Taittinger et Schneider. « *L'agence est un outil qui permet d'anticiper. La prospective doit être renforcée car la réforme territoriale aura des répercussions sur l'organisation et la vie économique des territoires à long terme* ». Avec le maire de Reims, Mme Vautrin veut s'appuyer sur le triangle Reims-Chalons-Epernay et sur une coopération intercommunale consolidée. Voire sur une Communauté urbaine qui travaillera en harmonie avec les groupements de communes voisins, autant qu'avec le territoire métropolitain du G10 (Marne, Ardennes, Aisne). Une façon de peser face au Bassin Parisien, mais aussi dans la grande région Champagne-Ardenne/Picardie si la fusion se confirme.

*\* Diplômée en Droit des Affaires, cadre européen d'une société d'assurances américaine. Au conseil municipal de Reims depuis 1983 ; DG adjointe du conseil régional (1999-2002) ; député de la Marne (2002), réélue en 2008, vice-présidente de l'Assemblée nationale ; Secrétaire d'Etat pour l'intégration et l'égalité des chances, puis ministre délégué à la Cohésion sociale (2004-05). Présidente de Reims-Métropole et du Sieprur (2014).*



Credits Photo : J. Driol



Credits Photo : J. Driol





# Les Communautés de destin

---

*« Les stratégies d'alliance qui relèvent de la communauté de destin sont nées de la refonte des intercommunalités dont le rôle est renforcé. Notre territoire dispose de l'Agence d'urbanisme qui est un outil d'intelligence collective et d'éclairage des prises de décision des élus qui se doivent de poser les bonnes questions. »*

**Jacques Douadi, ancien maire de Sillery et président du SIEPRUR.**



## DU DISTRICT À REIMS MÉTROPOLE

### DE L'INTERCOMMUNALITÉ DE GESTION À L'INTERCOMMUNALITÉ DE PROJET

**Les villes prennent de l'essor au début des années 60 sous l'effet d'une forte croissance démographique.**

Cette urbanisation confronte les élus à des problématiques de logement, de transport, d'équipements, de services. Avec l'ordonnance du 5 janvier 1959, l'Etat donne aux communes la possibilité de se regrouper dans des districts et de mutualiser leurs moyens pour faire face à ces besoins nouveaux. Cependant le principe de l'intercommunalité est très antérieur. Il a donné lieu à une première loi en 1890 qui portait création des syndicats de communes, un cadre de coopération servant notamment à financer l'installation des réseaux de distribution d'électricité et d'eau. Cette fois, il ne s'agit plus seulement de dépasser les frontières communales pour gérer un service d'intérêt général et rationaliser la dépense publique mais aussi de préparer l'avenir du territoire par un véritable projet commun.

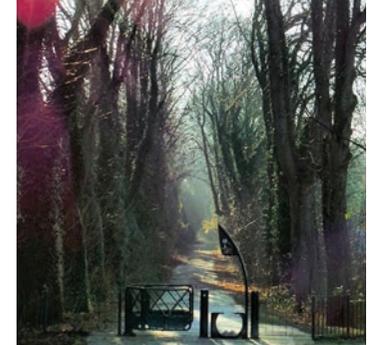
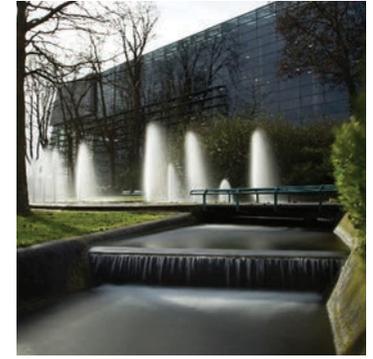
L'agglomération de Reims est l'une des premières à se constituer en district urbain, le 10 juin 1964. Celui-ci fédère les communes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Tinquex et La Neuville. Le conseil districte que préside Jean Taittinger ne se contente pas des compétences de gestion imposées par la loi (services de logement, centres de secours contre l'incendie). Il les élargit rapidement aux transports et à l'environnement. La communauté de destin, dont les fondations ont été posées, se met en place progressivement. C'est dans ce contexte que l'Agence d'urbanisme est formée et devient un outil d'intelligence collective au service de l'agglomération qu'elle accompagne dans ses projets et ses évolutions.

*« L'agence a apporté ses compétences pour les grandes études qui ont conduit le développement de l'agglomération rémoise et des communes rurales proches. Elle prépare les dossiers et conseille les décideurs, les élus et les services de l'Etat en œuvrant dans le sens de l'intérêt général. Une décision politique éclairée par le conseil d'un expert est souvent préférable. »* affirmait en 1993, Jean-Louis Schneider, président du District de Reims.

À l'occasion de ses 40 ans l'Agence a proposé une exposition de photographies réalisées en partenariat avec le collectif @igersReims. (Instagram Champagne Ardennes)

Ce collectif de passionnés, ouvert à tous, est fédéré par une application sur téléphone portable, ainsi photographes amateurs ou confirmés peuvent partager leurs images au sein d'un même réseau. Cela permet d'offrir une vision sensible et décalée du territoire par ses habitants. De voir la ville par les yeux de ceux qui y vivent, de tous les âges, de





Contraint par la loi Chevènement de 1999, le District de Reims se convertit prudemment en communauté de communes en 2002. Le passage en communauté d'agglomération marque en 2004 un plus net renforcement de la cohésion et de la solidarité entre les six communes (La Neuville a été rattachée à Reims en 1970) qui se placent sous le régime de la taxe professionnelle unique (TPU). Sous la bannière « *Reims Métropole* », la communauté affiche sa double ambition : construire un projet global de développement et valoriser sa position intermédiaire entre le Grand Bassin parisien et le Grand Est en tant que métropole d'équilibre. Il faudra attendre la pression de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 pour que, pour la première fois depuis 1964, Reims Métropole augmente de volume et accueille le 1er janvier 2013 dix nouvelles communes de son entourage : Cernay-lès-Reims, Champfleury, Champigny, Prunay, Puisieux, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Trois-Puits, Villers-aux-Nœuds.



tous horizons. C'est cette ouverture qui a séduit l'Agence d'urbanisme, plutôt habituée à porter un regard scientifique (d'expert) sur la ville et sa région.

*Merci à Anka, Juliusmassi, Ludog51, Themis51, Thomag51, Auw51, Laetbutler, Richardcarlier, Tontofred, Lionel51430, Patrickmayon, Cmomotte, Flashaiko, Jeremywanderscheid, Pieretienne, Champenoiz, Ecoleedaa.*



## LE CRÉATEUR DE LIENS

**La communauté de destin mise en culture dans le District de Reims depuis son origine s'étend ipso facto aux communes environnantes,**

avec qui le dialogue est amorcé depuis les années 70 autour du SDAU mais s'organise vraiment à partir de 1988 au sein du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (SIEPRUR) qui regroupe 134 communes rurales et les 6 communes de l'agglomération rémoise. C'est dans cet espace d'échange ville-campagne à l'échelle du bassin de vie que sont élaborés le Schéma directeur (1992) et le SCoT (2007) qui orientent le développement du territoire au mieux des intérêts de tous. Le travail ne se fait pas sans heurt, les partenaires entretenant une relation complexe sur le mode « *je t'aime moi non plus* ».

Jacques Douadi, longtemps vice-président puis président du SIEPRUR (de 2013 à 2014) : « *Le plus gros écueil que nous avons eu à surmonter a été la défiance permanente du monde rural vis-à-vis du monde urbain. Nous avons d'un côté des élus ruraux possédant un réflexe identitaire important, de l'autre des élus urbains qui considéraient que l'espace rural était le champ d'expansion naturel de la ville. Les travaux d'élaboration du Schéma directeur et du SCoT ont été vécus comme un mal nécessaire. Si le SCoT a été approuvé en 2007 à la quasi unanimité, c'est sans doute parce qu'il n'était pas trop contraignant. En réalité, les stratégies d'alliance qui relèvent de la communauté de destin sont nées récemment avec la refonte des intercommunalités.* »

En 2009, la gouvernance a évolué après modification des statuts, la présidence du SIEPRUR ayant échu à un élu rural et la vice-présidence à la présidente de Reims Métropole. Les élections de 2014 ont restauré l'organisation antérieure où les responsabilités étaient inversées.

Le SIEPRUR a par ailleurs établi pour les communes du Pays rémois les modalités de contractualisation avec la Région, notamment à travers le Contrat de Pays en 2005, l'ORAC en 2009, le Contrat de Développement territorial en 2012, l'arbitrage des financements FEADER...

« *Le Contrat de Pays a créé le lien entre la Région et les territoires et annihilé la compétition entre ceux qui se disputaient les subventions. Nous sommes devenus les arbitres des priorités de notre territoire. Les élus ont accepté d'harmoniser leurs points de vue. C'était la première fois qu'ils réfléchissaient dans le cadre du « penser local et agir global. Cela été possible grâce au soutien de l'Agence d'urbanisme qui a apporté un argumentaire essentiel.* »

Depuis les premiers pourparlers ville-campagne, l'Agence d'urbanisme aura joué deux rôles essentiels : celui d'animateur-expert des démarches de planification et de contractualisation, et celui du monsieur bons offices qui se dévoue au rapprochement des parties.





# GRANDS TERRITOIRES

## **DES RÉSEAUX DE VILLES À TAILLE HUMAINE**

**Reims Métropole est la seule agglomération de plus de 200 000 habitants entre le Bassin parisien et le Grand Est.**

Les présidents successifs de la structure intercommunale ont été convaincus que ce positionnement stratégique devait assurer l'avenir du bassin de vie rémois. Cette projection a été rendue encore plus évidente avec la mise en service en 2007 du TGV Est-européen qui a entraîné un renouveau des échanges. Différentes stratégies collectives ont été mises en place.

En 1990, dans le contexte de la décentralisation, une demande de rééquilibrage de la croissance entre l'Île de France et le Bassin parisien a été portée par plusieurs villes regroupées dans « *l'Association des Villes à une heure de Paris* » créée à l'initiative du District de Reims. Devenue « *Association des Villes du Grand Bassin parisien (AVGBP)* » en 1998, elle réunit une vingtaine de villes de province situées dans la zone d'influence de la capitale, désireuses d'exploiter tout leur potentiel de développement en bonne intelligence avec la région parisienne et l'Île de France. Après de Jean-Louis Schneider et d'Adeline Hazan qui l'ont présidée en leur temps, l'Agence d'urbanisme est restée au cœur du dispositif pour défendre et relayer la position rémoise.

A l'interface entre Bassin parisien et Grand Est, a germé en 2005 dans l'esprit de quelques élus de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne un autre mouvement de coopération hors limites administratives. Le G10 se structure autour de 10 agglomérations (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Epernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons et Vitry le François) qui s'inscrivent dans un système d'échanges privilégiés. S'affranchissant des frontières régionales pour mieux coller à la réalité du territoire vécu, l'association que préside Franck Leroy, maire d'Epernay, vise à renforcer l'attractivité et la visibilité aux portes du Grand Paris de ce territoire de 720 000 habitants.

Intégrée dès les prémices aux réflexions sur le développement de ce territoire, l'Agence d'urbanisme contribue à transformer l'idée du G10 en réalité institutionnelle. En fonction de l'évolution législative, elle oriente les élus vers l'outil qui correspond le mieux à la situation et à l'ambition politique. Le statut de pôle métropolitain, institué par la loi de 2010, est la principale piste explorée. Travailler à cette échelle n'exclut pas des rapprochements et des coopérations entre certains membres du G10.

Le concept d'un G3 organisant une coopération renforcée entre Châlons, Epernay et Reims est ainsi réapparu avec une vigueur nouvelle. Il y a une vingtaine d'années, c'est sur le projet de réseau de villes Reims, Epernay, Troyes, Châlons porté par les Agences d'Urbanisme, dans l'optique d'accroître la solidarité et les synergies entre elles dans les domaines de l'agro-industrie et du tourisme.

# TERRITOIRES VÉCUS

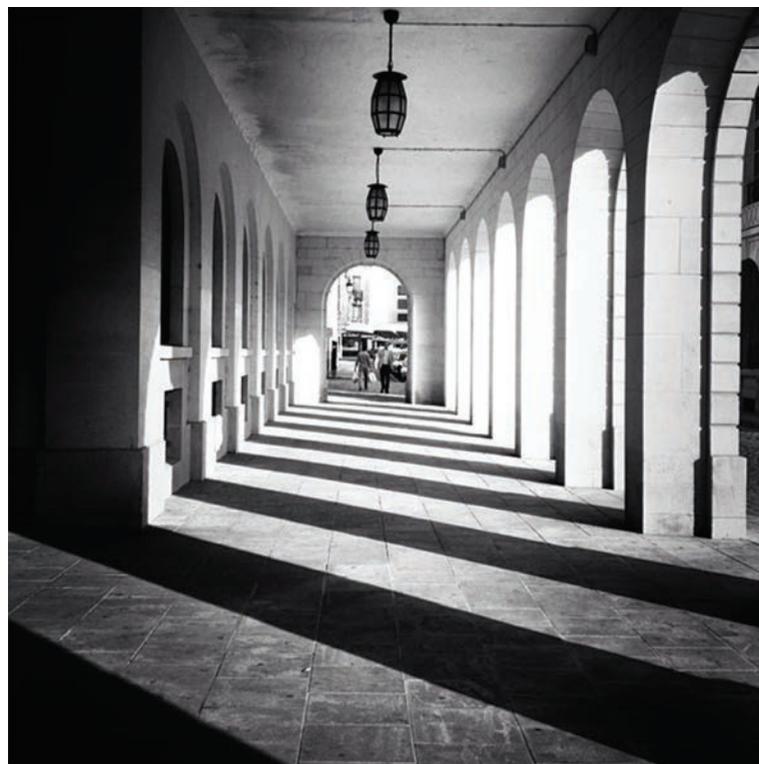
## PÉRIMÈTRES DE RÉFÉRENCE

### Territoires administratifs et territoires vécus

D'un côté, des territoires administratifs bien délimités, qui sont le cadre où s'exerce une gouvernance institutionnelle et se mettent en œuvre les politiques publiques. De l'autre des territoires vécus, ces espaces dessinés par les pratiques quotidiennes des habitants qui y vivent et s'y déplacent en enjambant lestement les frontières administratives. L'Agence d'urbanisme intervient sur ces territoires dans leur grande variété, de la petite commune rurale à l'aire urbaine, recherche la bonne articulation entre le découpage institutionnel et les logiques nouvelles prises en compte depuis la fin des années 90, accompagne les territoires vécus qui évoluent en territoires de projet.

### L'aire urbaine de Reims

L'aire urbaine de Reims n'est ni un territoire administratif ni un territoire vécu, mais un périmètre de référence statistique. Cet ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave constitué du pôle urbain rémois et d'une couronne périurbaine (soit au total 238 communes, dont 135 dans la Marne, 36 dans les Ardennes et 67 dans l'Aisne) est devenu pour l'Agence d'urbanisme un cadre d'études pertinent pour observer, cartographier, analyser à une échelle significative l'évolution des modes de vie, des mobilités, des dynamiques économiques, etc.



### Les territoires de l'eau

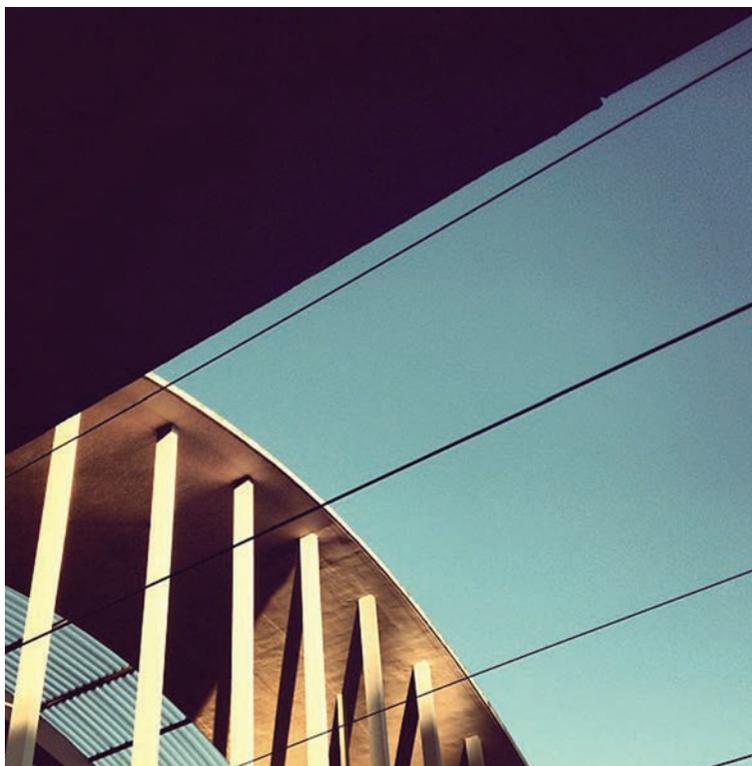
Parmi les documents de planification auxquels l'Agence contribue par ailleurs, citons le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des eaux (SAGE) qui s'élabore à l'échelle des « *territoires de l'eau* », délimité par les réalités naturelles. L'Agence d'urbanisme a réalisé en partenariat avec le SIABAVE (Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle) la cartographie d'état des lieux du SAGE Aisne Vesle Suipe.

### Les territoires stratégiques

Le Nord remois couvre un vaste espace ou terres agricoles à fierté valeur ajoutée jouxte celui du Pôle Mondial de compétitivité IAR à ceux de la désormais friche militaire de plus de 500 hectares delà Basé B112, en attente de ré dynamisation. L'agence a été sollicitée pour apporter un soutien méthodologique pour préciser les grandes orientations stratégiques que traduit le Schéma d'organisation.

### Les Paysages de Champagne

La candidature des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité est instruit par les services de l'Unesco depuis début 2014. Même si les enjeux de la candidature dépassent le cadre strictement viticole de la Champagne pour embrasser la totalité de la région, le dossier élaboré depuis 2007 se fonde sur trois entités géographiques (les coteaux historiques de Aÿ à Hautvillers, la colline Saint-Nicaise à Reims, l'avenue de Champagne à Epernay) qui correspondent à un territoire vécu, non pas lié aux pratiques de la population mais à celles de la filière économique du champagne. A l'association Paysages du Champagne qui pilote ce dossier, l'Agence d'urbanisme a apporté son expérience de la planification et de la gestion des territoires urbains et ruraux.



Crédits Photo : M. Jolyot



# VERS QUELLE MÉTROPOLE ?

## UNE MÉTROPOLISATION PARTAGÉE

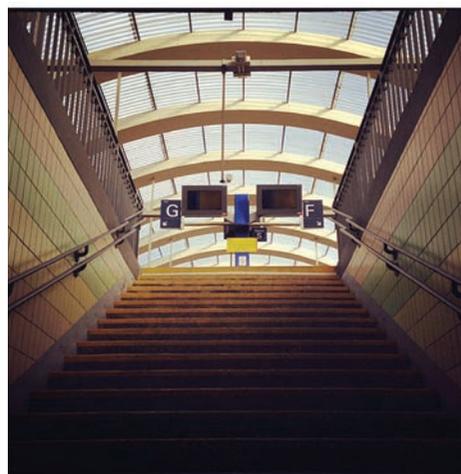
Dans les années 70, se fondant sur son rythme de croissance élevé et les projections de population, l'agglomération de Reims poursuivait son urbanisation et réfléchissait aux infrastructures à mettre en place hors la ville pour pouvoir absorber les 500 000 habitants qui lui étaient promis à terme. La réalité a donné tort aux oracles, sans mettre fin aux conjectures. Le processus de métropolisation de Reims est un rêve politique que les élus ont caressé depuis la fin des années 90. Dans « *Vers une métropolisation partagée* » publié en 2004, l'Agence d'urbanisme a souligné les atouts métropolitains de Reims et étayé cette idée d'ouverture à un territoire plus large qui permettrait d'atteindre la masse critique. Pour autant les critères démographiques d'une métropole au sens institutionnel n'ont pas été réunis. L'usage même du mot « *métropolisation* » s'est perdu, mais pas la perspective qu'il recouvre.

## DU SCOT AU G10

Les réformes territoriales en cours ont relancé le débat sous deux angles. Premièrement, elles font évoluer la définition administrative d'une métropole et renvoient à la baisse le seuil de population minimum pour prétendre à ce statut (400 000 habitants a priori), ce qui qualifie une quinzaine d'agglomérations françaises, non compris les trois majeures. L'objectif semble encore inaccessible pour l'agglomération rémoise seule, à moins d'ouvrir le compas et d'améliorer fortement l'attractivité du territoire. Pour mémoire, l'aire du SCoT de la région de Reims rassemble à peine 290 000 habitants ; le G10 compte près de 580 000 habitants au total des 10 agglomérations, et jusqu'à 1,4 million si l'on prend en considération l'espace dans son ensemble. De plus, le rôle des métropoles en particulier et de l'intercommunalité en général est renforcé. La montée en puissance de cet échelon dans l'avenir, tant dans son périmètre géographique que dans son périmètre de compétences, va donner du grain à moudre et des motifs de conciliation aux élus urbains et aux élus ruraux ensemble.

## EPERNAY, CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET REIMS

L'agglomération de Reims est au 29<sup>e</sup> rang français, alors qu'elle bénéficie incontestablement d'une position stratégique à l'interface de deux métropoles (Grand Paris et Sillon lorrain), de l'accès à la grande vitesse, du statut de capitale économique régionale, d'un grand nombre de fonctions métropolitaines supérieures. La connexion avec les villes proches, sa lisibilité nationale et son rayonnement international certes peuvent être améliorés. Quoi qu'il en soit, l'avenir est aux nouvelles approches spatiales, dans un paysage administratif actuellement en pleine recomposition vers lequel l'Agence d'urbanisme a dirigé ses instruments d'analyse et de prospective. L'initiative de la création d'une métropole appartient exclusivement aux élus. Mais la volonté politique seule ne suffit pas.







# Projets emblématiques

---

*« La force des agences d'urbanisme réside dans leur capacité à articuler la prospective et l'opérationnel. Le paradoxe veut que ce soit dans les périodes de crise, que nous avons le plus à réfléchir, innover car soumis à des contraintes budgétaires. »*

**Vincent Feltesse, Président de la Fnau de 2010 à 2014.**

# ÉVOLUTION NATURELLE ET PROJETS URBAINS

La ville est en constante évolution. Mais certaines réalisations ont marqué plus profondément son histoire personnelle en introduisant d'autres pratiques de l'urbanisme. Durable avant l'heure, l'opération Murigny sud a produit à partir des années 70 des effets aux prolongements remarquables, comme le note avec le recul Ariella Masbounji\* :

*« Penser l'ensemble d'un territoire aussi vaste sous l'angle de l'accroche paysagère et du rapport à l'environnement, on n'avait jamais vu ça. Même dans les plus beaux lotissements qu'on fait aujourd'hui, il n'y a pas cet effort incroyable sur l'espace public et sur la végétation, mais aussi sur les abords des logements, sur la qualité de la construction. »*

Si les élus en ont déterminé les options fondamentales, la paternité de ce quartier de ville revient à une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, Alexandre Chemetoff et Alain Coscia-Moranne en tête. Ce dernier, en sa qualité d'architecte-urbaniste de l'Agence d'urbanisme, a imprimé la conception générale de Murigny, mais aussi celle du Champ Paveau à Tinqueux pour le compte de l'Effort Rémois, les deux projets renouant avec le modèle de cité-jardin et promouvant une architecture innovante.

Sensiblement à la même époque, le rôle joué par l'Agence d'urbanisme dans les perspectives d'extension de la ville s'est précisé à travers deux grands projets, dont l'un allait aboutir et l'autre non. Faisant suite aux recommandations du Livre blanc de la ZANC\* pour faire de Reims une aire de développement privilégié, l'étude menée en 1972 avec la Ville et la CCI sur le secteur des Essillards a confirmé l'intérêt d'y créer une zone d'activités tertiaires. La ZAC est sortie de terre et a prospéré sous le nom de Pôle Farman. Le SDAU\* approuvé en 1975 avait



pris le parti d'arrêter la croissance de l'agglomération sur elle-même et de la reporter sur les communes extérieures au District. A ce titre, des espaces avaient été réservés à l'urbanisation future sur Prunay et Val de Vesle. L'étude d'opportunité présentée en 1979 par l'Agence d'urbanisme évaluait le pour et le contre, qui s'équilibraient, et concluait :

*« La décision d'urbaniser ou non le site est donc un choix essentiellement politique. »*

A partir des années 80, l'équipe de l'Agence d'urbanisme sera également chargée d'effectuer des diagnostics et de proposer des remèdes au malaise des grands ensembles construits au cours des années 50-60. Ce travail précède les Grands Projets Urbains de 1992 et 1999 qui amèneront les premiers programmes de restructuration lourde sur ces quartiers en difficultés. Lancée en 2009 avec une contribution initiale de l'Agence d'urbanisme dans l'énoncé du contexte et des enjeux, la démarche Reims 2020 aura valeur d'exemple dans le paysage national des projets urbains pour le cadre choisi du marché de définition mettant en parallèle le regard de trois équipes pluridisciplinaires, pour sa déclinaison à plusieurs échelles de territoire et pour les formes originales d'une concertation conduite au plus large du début à la fin.



## LES CLÉS DU LOGEMENT

*« Depuis le début du siècle dernier, Reims est la ville-vedette en France pour la qualité de ses réalisations, pour l'innovation dans le domaine de l'habitat en général et du logement social en particulier. »\**

Lequel logement social représente près de la moitié du parc immobilier. Cette caractéristique rémoise bien assumée s'explique par le goût de l'expérimentation et l'hyperactivité des organismes HLM mais aussi par une politique de logement pragmatique.

1976 : année record de la construction neuve. 1981 : la production de logements s'effondre alors que la demande monte en flèche. Résultat : l'agglomération de Reims essuie une sévère crise du logement. La prise de conscience est instantanée : offrir les conditions nécessaires de vie et de développement impose d'anticiper les évolutions de la population, de la société et du territoire, de s'interroger régulièrement sur les besoins en logements et de se fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour pouvoir les satisfaire. Cette démarche sera formalisée dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) préparé au sein de l'intercommunalité rémoise. Le District confie dès 1985 son élaboration à l'Agence d'urbanisme, en collaboration avec la Direction municipale de l'urbanisme. Depuis lors, l'exercice se répète tous les six ans et donne aux élus de l'agglomération les moyens de définir leurs priorités.

Le PLH a sa vie propre mais doit être compatible avec les orientations d'un autre document de planification pour lequel l'Agence d'urbanisme de Reims fournit tout l'accompagnement technique et la diplomatie indispensables : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), dont le logement est une composante essentielle. Établi à l'échelle plus vaste du bassin de vie, celui-ci sort de la logique administrative pour mieux prendre en compte les réalités géographiques, démographiques, économiques et sociales, et préserver les équilibres, la solidarité et la cohésion entre les intercommunalités du périmètre. Le SCoT de la région de Reims approuvé en 2007 après des arbitrages complexes a notamment déterminé des normes de construction destinées à mieux répartir l'offre de logements locatifs, aujourd'hui encore très concentrée dans l'agglomération et quelques communes rurales. Il est actuellement en phase de révision.

La thématique du logement reste un axe de travail important pour l'Agence d'urbanisme qui, à travers les observatoires de l'habitat, ses notes techniques ou l'animation du Club des professionnels de l'immobilier, capitalise et diffuse ses connaissances et explicite les stratégies variées (densification, renouvellement urbain, reconquête des friches, urbanisation de nouveaux espaces...) qui permettent de répondre à l'ensemble des besoins en respectant les principes d'un développement durable.

\* Monique Eléb\*, sociologue de l'habitat, professeur à l'École Nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais





## UNE CARTE INTERCOMMUNALE SOUMISE AUX FLUCTUATIONS

Le District urbain de Reims fonctionne depuis près de 10 ans quand Albert Vecten constitue en 1973 le District rural de Gueux, le premier de la Marne et l'un des tout premiers de France, rapidement suivi par celui du Mont de Berru.

*« On ne l'a pas fait contre le District de Reims, précise Albert Vecten, mais pour représenter une certaine surface et pouvoir entretenir un dialogue constructif avec ce grand voisin qui, sans cela, aurait envahi tout le territoire sans conditions. »*

Au début des années 1990, un grand nombre d'autres districts se créent par effet d'aubaine et pour se protéger eux aussi de l'expansion de l'agglomération.

*« L'intercommunalité est un impératif, affirme en 1993 Yves Detraigne, maire de Witry-lès-Reims. Première raison : l'aménagement du territoire, car il est évident que toutes les communes rurales ne bénéficient pas des mêmes atouts pour se développer. Seconde raison : nous sommes dans une zone péri-urbaine, à 15 km à vol d'oiseau de Reims, et cette métropole a plus que jamais besoin de réorienter son développement. Si nous voulons que ce développement inévitable de Reims ne se fasse pas entre le géant District de Reims et les petites communes, il est nécessaire que le territoire péri-urbain soit organisé. »*

La loi de 1999 donne un nouvel élan au processus de regroupement des communes dans lequel rentre à son tour le territoire du nord de Rémois en 2003, parachevant l'organisation de l'aire du SCoT en communautés de communes (qui ont succédé aux districts).

*« L'absence de projet global partagé a conduit à une organisation hétérogène, observe en 2006 Jean-Pierre Bonnel de l'Agence d'urbanisme. Rares sont les communautés de communes qui ont la taille suffisante pour réaliser de véritables projets de développement durable et solidaire. Quant au territoire de la communauté d'agglomération, il n'est pas en rapport avec sa démographie ni son potentiel de croissance ».*

Conformément à sa mission d'aide à la décision, l'Agence d'urbanisme a inscrit dans son programme de travail un exercice d'éclairage et de suivi de l'évolution des organisations intercommunales. Ce faisant, elle s'est appuyée sur la connaissance profonde des enjeux locaux acquise sur le terrain depuis 40 ans.

Une étude prospective menée en 2007 par l'agence relève que

*« les multiples blocages, méconnaissances ou ignorances mutuelles rendent très difficiles des projets partagés entre l'agglomération de Reims et la zone péri-urbaine et rurale proche, alors même que les sujets d'intérêts conjoints voire de destins partagés ne manquent pas. Il est clair que la position de l'agence, son expérience comme ses travaux et ses compétences en font, pour tous les acteurs rencontrés, un lieu et un acteur central de la réflexion prospective qui est souhaitée et peut aider à porter la dynamique d'élargissement de l'agglomération. »*

La carte redessinée depuis 2010 a marqué une nouvelle étape dans la rationalisation du paysage intercommunal, sans résoudre miraculeusement tous les problèmes.

## DES ÉTUDES QUI PRÉPARENT LES DÉCISIONS

L'implantation d'un nouvel équipement structurant peut avoir sur le développement urbain un impact tel que les élus y réfléchissent à deux fois avant de signer. Cette phase de maturation les porte à solliciter l'Agence d'urbanisme pour qu'elle défriche les projets, propose et expertise les solutions. Ainsi en fut-il en 1999 quand la Ville de Reims décida de doter son emblématique club de football d'un nouveau stade de 20 000 places. Fallait-il le reconstruire à son emplacement historique ou le transférer sur l'un des cinq sites étudiés (dont Bezannes, Gueux et Prunay), mais dans ce cas quelle reconversion imaginer pour Delaune ? Les différentes hypothèses furent passées au crible en termes de coût, d'accessibilité, de stationnement, d'intégration et de cohérence urbaines, jusqu'à fournir aux élus les arguments de leur décision. En 1996, l'Agence se penchait sur l'organisation générale de l'appareil de diffusion musicale dans l'agglomération et mettait en balance cinq lieux d'accueil possibles pour une salle de musique amplifiée. 9 ans après, la Cartonnerie était inaugurée.

An aerial photograph showing a complex highway interchange with multiple lanes and overpasses. To the left, there is a large, modern building with a white facade and a curved roofline. The surrounding area is lush with green trees and grass. In the background, a cityscape is visible. The text is overlaid on a semi-transparent dark box in the upper left quadrant of the image.

Avec ses 520 agents, le Centre régional de la navigation aérienne de Reims (CRNA) veille quotidiennement à la sécurité des avions qui survolent un des espaces les plus fréquentés d'Europe. Depuis 31 ans, ce centre de contrôle contribue à donner de Reims une image de capitale régionale dynamique. Il aurait pu tout aussi bien être implanté à Orléans ou à Evreux. Quoique maximale, la force de conviction de Jean Taittinger, maire de Reims, aurait été insuffisante pour emporter la décision du Ministère des Transports si elle n'avait été soutenue par un dossier solide auquel l'Agence d'urbanisme avait apporté contribué. Si les candidatures ne sont pas gagnantes à tous les coups, il arrive qu'un abandon de projet prenne une tournure positive. En 1989, le Ministère de l'Agriculture voulait rapprocher six établissements d'enseignement supérieur pour réaliser un pôle d'excellence formant des cadres de très haut niveau adaptés aux besoins futurs de l'économie agricole et agro-industrielle. La construction de cet Institut des Sciences et Techniques du Vivant (ISTV) était prévue sur le plateau de Saclay. Considérant qu'il serait « plus judicieux de fixer cet institut dans une région d'agriculture prospère et à proximité d'entreprises utilisant et transformant les produits agricoles », Albert Vecten, au nom du Département de la Marne qu'il présidait, proposa de l'accueillir à Reims. L'Agence d'urbanisme collabora aux études préalables. Le projet se heurta finalement à la résistance des écoles concernées et le regroupement ne fut pas réalisé. Toutefois l'extraordinaire mobilisation que suscita cette candidature localement inspira la création de la Fondation du site Paris-Reims qui, défendant l'idée que la recherche est le principe fondateur du développement, devint en 2005 la matrice du Pôle de compétitivité à vocation mondiale Industrie & Agro-Ressources.



## L'ENVIRONNEMENT, UNE PRÉOCCUPATION BIEN INTÉGRÉE

Comme pour tout sujet susceptible d'influer sur l'aménagement du territoire, l'action de la collectivité et les comportements des individus, l'Agence d'urbanisme s'est préoccupée dès 1977 de l'environnement sous toutes ses facettes, et a fortiori lorsque le développement durable, sous la contrainte des lois Grenelle, est devenu la ligne vertueuse d'un horizon qui se rapproche de jour en jour.

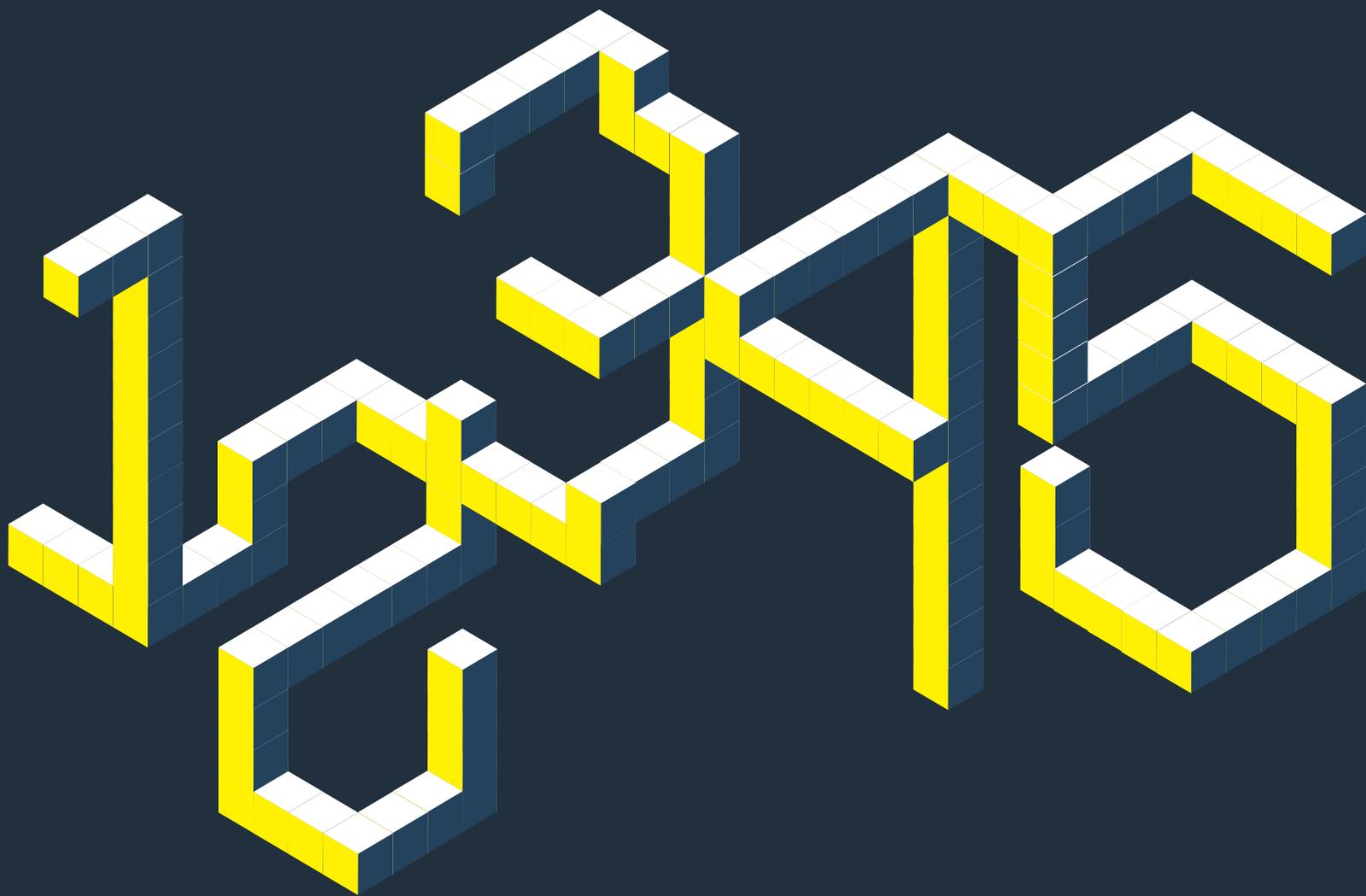
Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a été officiellement créé en 1976 avec un double objectif : contribuer au rayonnement de Reims dans le cadre de la politique d'aménagement du Bassin parisien et de la ZANC\* et consacrer la place des activités de loisirs en milieu rural en préservant la qualité des espaces naturels. Depuis le Livre vert de 1971 jusqu'à l'étude sur l'urbanisation de cet ensemble, en passant par la réalisation de nombreux POS\*, l'Agence d'urbanisme a toujours entretenu des liens étroits avec le Parc. En 2009, elle est entrée dans la boucle du partenariat original qui s'est établi entre le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le Pays d'Epernay, Reims Métropole et le Pays rémois pour la mise en cohérence leurs plans climats respectifs et la recherche de synergies.

La Coulée verte a fait l'objet depuis 1993 de mesures de protection et de valorisation pour finalement devenir un grand projet à l'échelle de l'agglomération, destiné à contrebalancer une offre déficitaire en espaces verts et à catalyser les efforts en faveur de la biodiversité. L'Agence porte une attention particulière à l'aménagement au long cours de cette bande de 634 ha bordant la Vesle et le canal qui constituera un support essentiel pour la réalisation d'une trame



verte et bleue à l'échelle du Pays rémois. Les réflexions engagées dans Reims 2020 sur la manière de construire une métropole durable l'ont par ailleurs conduite à travailler sur « *les trois autonomies* » qui doivent être recherchées pour l'eau, l'énergie et l'alimentation et à proposer des pistes de traduction concrète, notamment dans l'Agenda 21 de Reims Métropole.

Avant que les acteurs politiques et économiques de la région ne constituent avec la Picardie le pôle de compétitivité Industries & Agro-Ressources, l'Agence d'urbanisme a apporté à leur moulin les conclusions d'une étude qui a conforté cette stratégie de spécialisation. Signée en 2005, celle-ci a montré l'intérêt pour la filière d'une diversification des débouchés par la valorisation non alimentaire et fait ressortir que le développement de formations adaptées, de centres de recherche performants et d'entreprises innovantes aurait l'avantage de fixer sur place des actifs de haut niveau et d'améliorer l'attractivité de la région. Dans une étude antérieure, elle s'était intéressée aux flux routiers engendrés par la collecte et le commerce des principales matières premières agricoles, imaginant comment une partie d'entre eux pourrait être transférée sur la voie d'eau et le réseau ferré, ceci au nom d'un développement plus durable.



# Une histoire unique, la preuve par 5

---

*« Nous sommes confrontés à des chocs de temporalité entre le court et le long terme. Cela donne un rôle très important aux structures qui échappent à cette temporalité comme les agences d'urbanisme... ».*

**Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil économique, social et environnemental.**



## UNE AGENCE INCONTOURNABLE

Après être née rue Gosset, l'agence d'urbanisme s'est installée, en 1977, à une adresse de vocation, place des Droits de l'Homme, dans un bâtiment unique, à son image, jusqu'alors restaurant universitaire. La circularité totale du bâtiment imaginé par Marcel Lods, en béton, venait, à sa construction, proposer un contraste au campus universitaire du Moulin de la Housse qu'il a aussi dessiné. Si le campus se lit comme une traduction de l'influence de Marcel Lods pour le développement de l'utilisation du préfabriqué industriel, des matériaux légers, des lignes droites, pour viser l'immatérialité, l'agence d'urbanisme est érigée, ronde, comme un phare posé sur la colline Saint-Nicaise, dont les lentilles renverraient la lumière à travers les larges baies vitrées.

Plus haut, sur la colline, à quelques mètres de l'agence, Marcel Lods, qui imaginait des géométries vues du ciel, avait vu la statue « *l'Architecture ou Le Premier Architecte* », de Paul Landowski (l'auteur du Christ Rédempteur de Corcovado à Rio de Janeiro), attribuée à la Ville de Reims en 1933. Cette œuvre, commandée de l'Etat pour le Salon de 1908, avait été ainsi commentée par Paul Landowski dans son journal :

*« J'ai pensé au plan de marbre de Rome. Et j'ai imaginé un homme, planté sur un plan de pierre et le gravant. Cet homme je le prends dans un moment de repos. Accroupi au milieu du plan de la ville future qu'il crée, il a relevé la tête et il rêve. »*

Marcel Lods, à qui on avait commandé un restaurant universitaire, avait peut-être imaginé dès le dessin un bâtiment à vocation urbanistique. Un lieu de rencontres et d'échanges, ouvert sur le monde, où brasser les idées et nourrir les esprits des urbanistes.



## UNE AGENCE DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

Comme l'agence de verre et de béton est posée sur une colline verdoyante, la ville de Reims est une île au milieu d'une campagne de vignoble et de champs, une aire urbaine sans banlieue. Ce territoire sans mitage, quasiment unique en France, se traduit en chiffres : Reims est la 12<sup>e</sup> ville du pays par sa population, et son agglomération n'est que la 30<sup>e</sup>. L'agence d'urbanisme est de Reims et du Pays rémois. Sur le territoire de travail de l'agence se juxtaposent les 44 % de logements HLM qui composent Reims et les villages minuscules visibles des tours, les 4 000 habitants au km<sup>2</sup> de la ville et les 50 des milieux ruraux. Reims est l'une des villes les plus denses de France ; la Marne a une densité de 40 % inférieure à celle du pays.

Ces habitants aux vies si différentes pratiquent pourtant, quotidiennement, un même territoire. On comprend mieux le sens de la « *communauté de destins* » à laquelle, chaque jour, les femmes et les hommes de l'agence d'urbanisme font référence. Ici, la population n'est pas « *des villes* » ou « *des champs* », elle est des deux. « *Cette question de la relation ville-campagne est dans l'ADN de l'agence* », rappelle Pierre Tridon.

La candidature des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'Unesco, retenue par le gouvernement français en janvier 2014 et à laquelle l'agence d'urbanisme a pris une part prépondérante, témoigne encore de cette réalité. Les sites choisis pour illustrer l'ensemble d'une filière universellement reconnue sont en campagne (coteaux historiques entre Cumières et Mareuil-sur-Aÿ) et en villes (colline Saint-Nicaise à Reims, avenue de Champagne à Épernay).

Le pôle de compétitivité à vocation mondiale Industrie et Agro-Ressources, entre Champagne-Ardenne et Picardie, en est une autre illustration : les innovations sont imaginées dans la métropole, la ressource est rurale.

Encore un exemple d'une inaliénable relation : la Ville de Reims et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Marne ont signé une convention en 2013 ; convention créée par l'agence d'urbanisme.

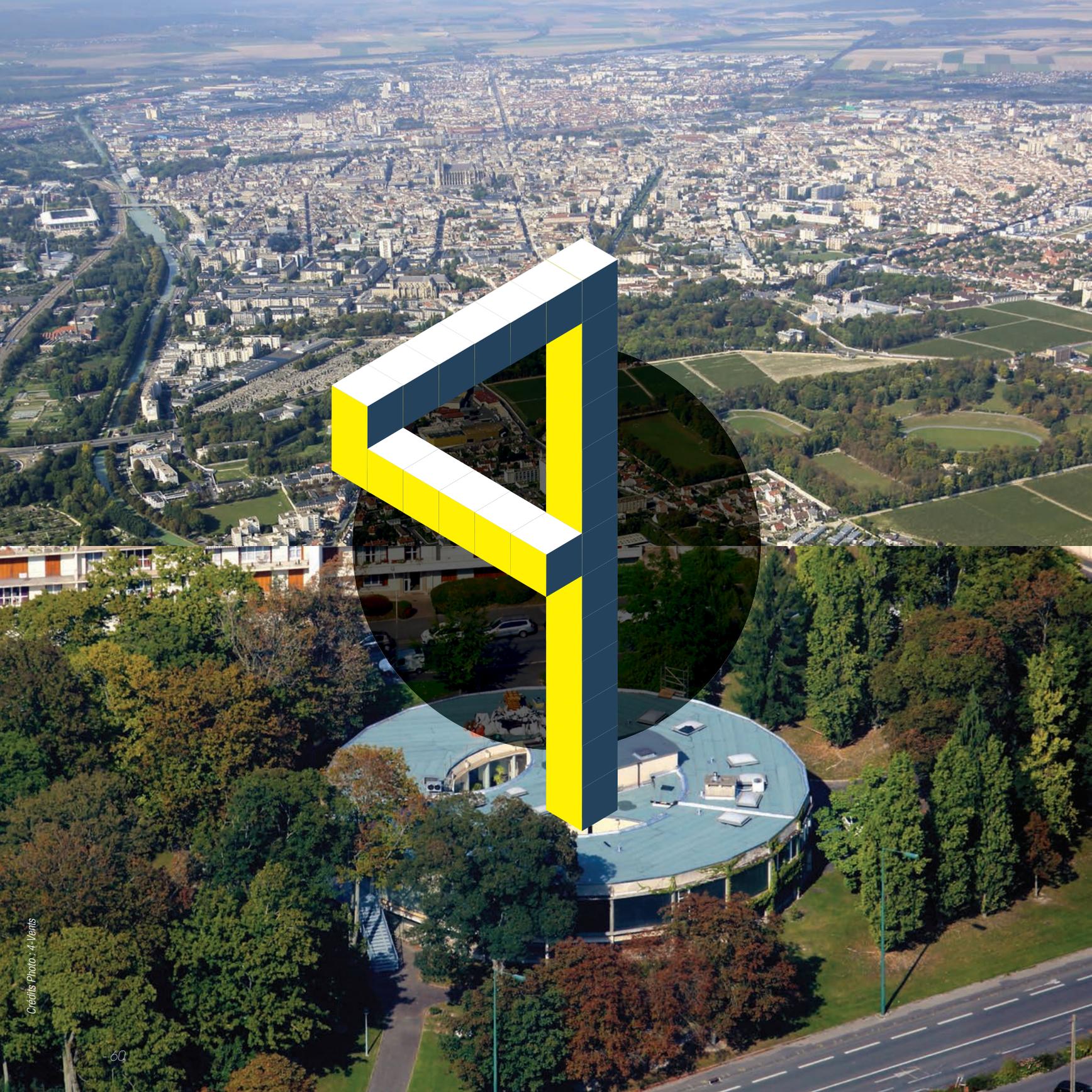


## UNE AGENCE EN RÉSEAUX

Quartiers, agglomérations, pays, pôle métropolitain en construction, future grande région Picardie-Champagne-Ardenne... A certains endroits, Reims est une tête de pont, au centre de réseaux. A d'autres, elle est entre deux passerelles. C'est le cas dans le réseau de villes champardennaises (Châlons-en-Champagne, Reims, Troyes, 1994) reliées entre elles par l'autoroute A26 inaugurée en 1992. C'est aussi le cas dans le réseau de l'Association des villes du Grand Bassin parisien, créée par les anciens maires d'Amiens, d'Orléans et de Reims. L'objectif était d'offrir une alternative au développement de l'Île-de-France, faire en sorte que les « *villes-cathédrales* », situées autour de Paris pouvaient peser sur la capitale ou se positionner en appui, en manifestant une vision commune. Des villes en réseau, qui, même concurrentes, peuvent jouer les ponts-levis en cultivant un sens collectif.

L'agence d'urbanisme participe à la vie de tous ces ensembles, en répondant à des demandes, en proposant des initiatives, en participant à des colloques.

Et l'agence élargit aussi le cercle, comme, en 2004, quand elle accueille le congrès de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), un évènement qui a fait de Reims le centre temporaire d'un réseau de 600 acteurs nationaux de l'urbanisme. Au sein de la FNAU, toute l'année, l'agence de Reims participe aux différents clubs et groupes de travail thématiques. « *L'agence donne au réseau, et elle se nourrit du réseau* », résume Pierre Tridon.



## UNE AGENCE AU CENTRE

L'agence d'urbanisme de Reims est ronde, et elle est au centre. La récente publication de la carte des nouvelles régions de France voulue par le Président de la République a montré que Reims serait le centre de gravité de la grande région Picardie-Champagne-Ardenne. Au sein de l'Association des villes du Grand Bassin Parisien, Reims est une locomotive. Ce n'est pas un hasard si deux anciens maires de Reims, Jean-Louis Schneiter et Adeline Hazan, ont présidé l'association.

Reims occupe aussi une position préférentielle dans le quadrilatère du grand est de la France, qui relie Lille, Metz et Nancy, Strasbourg, Besançon, Dijon, Paris. La place de Reims dans cet ensemble ne s'explique pas uniquement à coups de tracés au compas sur une carte. C'est le fruit d'un territoire vécu qui compose l'association G10 (Reims et les neuf agglomérations autour d'elle), destiné à devenir un EPCI, un pôle métropolitain.

Pour Franck Leroy, maire d'Epernay et président du G10, « *l'agence d'urbanisme de Reims a contribué à l'animation de la réflexion, dans des débats, dans des groupes de travail, qui font émerger le G10* ». L'agence a eu un rôle moteur dans la constitution de l'association G10 et continue de mettre à disposition sa matière grise pour faire avancer le pôle métropolitain. « *Sans le soutien humain et technique de l'agence de Reims, nous n'aurions pas pu partager cette idée, la faire partager par ce territoire en devenir, poursuit le président du G10. Les éléments statistiques avaient besoin d'être rassemblés, cartographiés, et c'est le travail qu'a accompli l'agence de Reims. La richesse de ses fonds statistique et technique nous a éclairés. L'agence est d'un soutien extrêmement important.* »



## UNE AGENCE, DES VALEURS

« C'est le rôle d'une agence d'urbanisme de faire se rencontrer des élus qui ont tous des idées différentes ; l'agence fait le lien et permet de définir des idées cohérentes à un territoire commun ». Ce propos de Franck Leroy souligne l'indépendance de l'agence d'urbanisme, voulue par les élus, défendue par ses personnels.

« Je peux affirmer que si l'agence n'existait pas, à coup sûr, je militerais en faveur de son inscription dans un projet politique », disait Serge Pugeault, président de l'agence jusqu'en avril 2014, dans son rapport moral de 2013. « Une agence indépendante, autonome, loyale et en prise directe avec les réalités (...), poursuivait-il. Ni bureau d'études, ni services administratifs (...) »

L'agence d'urbanisme de Reims est décrite par son ancien président comme un lieu d'expertise au bénéfice des politiques publiques, qui « trouve toute sa dimension stratégique parce qu'elle est prolongée par une équipe pluridisciplinaire », adaptable et réactive ; un centre de ressources qui participe à la production d'intelligences collectives et partagées ; une équipe aux compétences multiples, « encadrée par des méthodes d'investigation et d'intervention éprouvées ».

Pierre Tridon a cité Confucius pour évoquer l'exigence de méthode de l'agence : « L'important n'est pas d'apporter une réponse, mais de comprendre le pourquoi de la question posée. » L'agence d'urbanisme de Reims a 40 ans, c'est l'occasion de prendre une photo, de revenir sur ce qui a été fait, mais surtout, c'est le moment « d'éclairer l'avenir, voir loin, penser global pour agir local ».

L'équipe de professionnels de l'agence a en charge la transmission de valeurs territoriales. En participant, notamment, au think tank « Droits de cité - Reims 15<sup>e</sup> métropole » créé tout récemment, l'agence d'urbanisme de Reims regarde davantage vers les 40 années à venir que vers les 40 années passées.





# La planification : un enjeu majeur

---

*« On ne subit pas l'avenir, on le construit  
jour après jour »*

**Serge Pugeault, Adjoint au maire de Reims et Président de l'Agence  
d'urbanisme de 2008 à 2014**

# UNE CITÉ BI-MILLÉNAIRE

L'histoire urbaine de Reims démontre que la ville d'aujourd'hui est le fruit d'interventions des pouvoirs en place au fil des siècles. Un urbanisme maîtrisé, et planificateur à l'après-guerre.



## DUROCORTORUM, CITÉ DES RÊMES

La légende raconte que Reims fut créée par Remus, le frère jumeau de Romulus, fondateur de Rome. Le peuple celte qui habite la région aurait alors pris le nom de Rêmes. Vers 80 avant Jésus-Christ, ils établissent un oppidum baptisé Durocorter (« *forteresse ronde* »), qui fut latinisé ensuite en Durocortorum. Les Rêmes passent avec les Romains une alliance, assurant la prospérité de la ville qui se transforme en cité gallo-romaine. Celle-ci s'édifie autour de deux grands axes qui se coupent à angle droit, au centre de la cité : le *Cardo maximus* et le *Decumanus maximus*. A son apogée, au II<sup>e</sup> siècle, elle devient capitale de la province de Belgique et un carrefour routier de tout premier plan. On y dénombre environ 15 000 habitants. Les invasions barbares provoquent son déclin, puis celles des Vandales sa destruction partielle en 407.

## DU MOYEN ÂGE À LA RÉVOLUTION

Le baptême de Clovis par Saint Rémi, vers 496, apporte un nouvel éclat à la ville, qui s'impose au début du XI<sup>e</sup> siècle comme le lieu des sacres royaux. Les époques défilent et des monuments prestigieux voient le jour : la basilique Saint-Rémi, la cathédrale Notre-Dame et l'église Saint-Jacques au Moyen Âge, l'Hôtel Le Vergeur à la Renaissance... Autre témoignage du passé, l'enceinte des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, terminée au début de la guerre de Cent Ans, qui est aujourd'hui matérialisée par la première ceinture de boulevards. Mais il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour observer un réel souci d'urbanisme. La création des Promenades (1733) ou encore l'aménagement de la Place Royale (1757) en témoignent. A noter que la ville passe de 15/20 000 habitants au XIII<sup>e</sup> siècle à 32 000 à la veille de la Révolution.

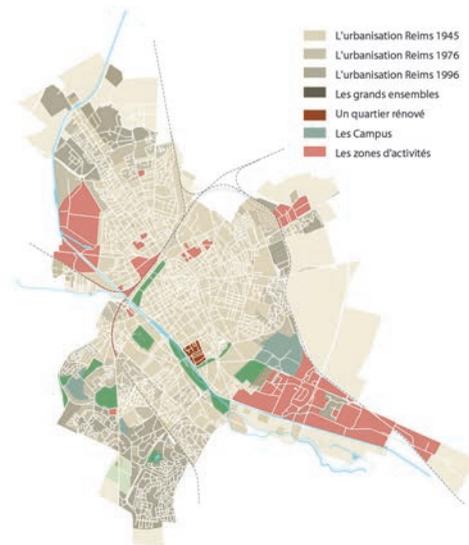
## LES APPORTS DU 19<sup>e</sup> SIÈCLE

Reims bénéficie pleinement de la révolution industrielle, passant de 30 000 habitants en 1800 à 115 000 en 1911. Le textile, les Maisons de Champagne et les maisons d'alimentation succursalistes connaissent un véritable essor. La ville se développe en densifiant ses espaces intra-muros jusqu'alors inoccupés. Et elle déborde aussi ses anciens remparts vers le nord, l'est et l'ouest, en donnant par exemple naissance aux faubourgs de Laon, Fléchambault et Cérés. L'urbanisation du XIX<sup>e</sup> siècle apporte à la ville un réseau d'égouts, de transports en commun, d'hôpitaux, de crèches et de groupes scolaires. Mais les rénovations des rues, portent atteinte au patrimoine rémois en détruisant de nombreuses maisons à pans de bois et des remparts.



## LA RECONSTRUCTION

Après la Première Guerre Mondiale, Reims est dévastée. On dénombre 7900 maisons totalement détruites, sur les 14 000 existant avant le conflit. La Cathédrale est incendiée et éventrée. C'est le plan du major américain G.B. Ford (1920) qui organise la reconstruction en une dizaine d'années. Acte majeur : le centre-ville est ouvert à la circulation grâce à la réalisation de grandes percées : Cours Langlet, Anatole France, rues Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. On note aussi un zonage rigoureux entre quartiers résidentiels et industriels, délimités par des coupures vertes. L'époque a notamment légué de nombreuses réalisations « Arts Déco », les cités-jardins, mais aussi des édifices et services publics comme la Bibliothèque Carnegie ou l'Hôpital Maison-Blanche. En 1936, Reims compte 116 700 habitants, soit son niveau de population d'avant-guerre.



## LES TRENTE GLORIEUSES

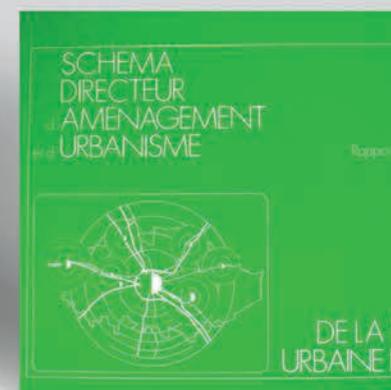
Pendant cette période de croissance, Reims enregistre l'augmentation de population la plus rapide de son histoire, passant de 107 000 habitants en 1946 à 177 000 en 1975. Formalisé en 1950, le plan de l'architecte Robert Camelot limite les possibilités d'extension de la ville. Objectif : privilégier la densification des espaces libres et déplacer la croissance sur des pôles satellites. Quelques années plus tard, Jean Taittinger, maire de Reims durant trois mandats, souhaite quant à lui promouvoir le développement, et fait appel à l'urbaniste Maurice Rotival. Le plan de ce dernier, ratifié en 1963, définit Reims comme « une ville universitaire, une ville d'échanges et une ville industrielle », susceptible d'atteindre 200 000 habitants en 1980. Les objectifs quantitatifs sont réalisés dès 1975.

## LAURE KOUPALIAN TZ, CHEF DU SERVICE ARCHÉOLOGIE À REIMS MÉTROPOLE

« Les Rémois ont souvent l'impression que l'intégralité du patrimoine ancien de la ville a été détruit. Mais c'est faux, plusieurs monuments restent fortement marqués dans le sol rémois, tels que la Porte Mars antique, arc de triomphe gallo-romain, et le Cryptoportique, vestige souterrain du très spectaculaire forum de Durocortorum. Les dimensions imposantes de ces monuments nous permettent à peine d'imaginer ce qu'à pu être cette cité au 1er siècle après J-C, enserrée dans une grande enceinte délimitant un espace d'au moins 500 ha. La ville a été fondée autour de deux axes encore en partie perceptibles dans le paysage urbain actuel : l'axe nord-sud qui correspond au *Cardo maximus* (avenue de Laon, place du Forum, rue du Barbâtre) et l'axe est-ouest représentant le *Decumanus maximus* (avenue Jean-Jaurès, rue Cérés, rue de Vesle) »

# DU LIVRE BLANC AU SCHÉMA DIRECTEUR ET VERS LE SCOT

Des documents d'urbanisme successifs ont façonné le développement de l'agglomération, et positionné Reims comme pôle majeur. Avec la volonté de contrebalancer l'influence de Paris.

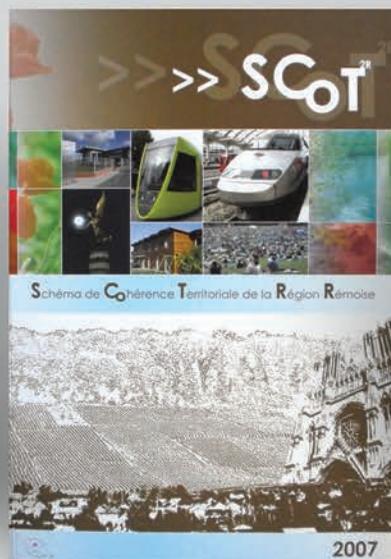


## LIVRE BLANC

La loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 organise l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme pour les agglomérations. L'étape préliminaire à ce Schéma est la naissance du Livre Blanc de l'aire urbaine de Reims (1971), englobant 9 cantons : les cantons de Reims, Fismes, Bourgogne, Beine, Verzy et Ville-en-Tardenois. Son objectif : ouvrir un débat avec les collectivités urbaines et rurales, et obtenir un large consensus sur une vision du futur. Le Livre Blanc diagnostique des atouts majeurs : un éventail d'emplois qualifiés, un parc de logements en plein renouvellement... Tout en précisant que le développement urbain ne dépend pas seulement d'une extension de l'agglomération. Reims doit affirmer son indépendance à l'égard de Paris. Le document soutient la stratégie nationale visant à renforcer les zones d'appui du Bassin Parisien, dont la Zone d'appui nord champenoise (ZANC), pour s'inscrire dans le rééquilibrage de la croissance parisienne.

## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA ZANC

Suite au Livre Blanc, un document opérationnel réalisé par l'Agence d'Urbanisme de Reims, est publié en 1974 : le Schéma d'aménagement de la Zone d'appui nord champenoise (ZANC). Il s'agit d'organiser le développement de l'ensemble pluri urbain qui rassemble de nombreuses villes autour de Reims : Châlons-sur-Marne, Épernay, Reims, Laon, Soissons, Château-Thierry, Sézanne, Vitry-le-François, Sainte-Menehould, Vouziers et Charleville-Mézières. Le document souligne que la mise en place d'un marché du travail unique aidera la ZANC à renforcer son attractivité et sa prospérité économique, dépassant largement le périmètre initial. Autres axes stratégiques adoptés : l'amélioration des moyens de communication internes, l'attention portée aux centres villes anciens, aux villages, aux paysages et aux sites, etc. Il est préconisé une prolongation du Schéma par des documents de planification détaillés et mis au point à une échelle plus fine, à l'image du S.D.A.U.



## EN ROUTE VERS LE SCOT

Dès 1975, Reims se dote d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.), qui concerne l'arrondissement de REIMS (hors vallée de la Marne). Le document fixe une ambition forte pour la région dans une perspective de croissance importante du Bassin Parisien. Objectif quantitatif affiché : atteindre 605.000 habitants et 242.000 emplois. Il prévoit le dépassement des limites de l'agglomération et l'urbanisation de nouvelles communes : Prunay, Val-de-Vesle et Cormicy. L'élaboration du S.D.A.U., qui relève de la compétence de l'Etat, est suivie par la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme, avec le soutien de l'Agence d'Urbanisme de Reims. Cette instance, présidée par Jean-Louis Schneider alors adjoint au maire, comprend des élus du District, des cantons et des représentants ruraux. Son action conduira dans les années 2010 à l'élaboration du SCoT.

## JEAN-LOUIS SCHNEITER :

« Nos énergies réunies, nos idées communes font bouger notre bassin de vie vers le futur. La volonté de gérer harmonieusement l'interdépendance des territoires urbains et ruraux n'est pas récente. Dès 1972, la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme réunissait les élus de ces deux territoires pour élaborer le premier Schéma Directeur ».

Avant-propos livre blanc 1971 :

« Jean Taittinger, Jean Degraeve et Bernard Stasi, respectivement maire de Reims, Châlons-sur-Marne et d'Épernay, sont attachés à développer leurs relations pour davantage réunir leurs habitants et agir dans un climat de loyale et stimulante concurrence. »

# LA COHÉRENCE TERRITORIALE EN MUTATION

## 1992 : LA DÉCENTRALISATION

Dans le contexte nouveau de la décentralisation, la révision du Schéma Directeur est conduite en 1992 par le Syndicat intercommunal d'études et de programmation de la région urbaine de Reims (SIEPRUR). Le S.D.A.U. recentre le développement du territoire sur l'agglomération avec plusieurs priorités : accessibilité, dynamisme économique, qualité de vie et environnement... Après le vote en 2000 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.), il prend valeur de SCoT. Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document stratégique permettant d'orienter le développement de l'agglomération et du Pays Rémois. Sa mission : définir, sans les figer complètement, les espaces qui accueilleront de nouveaux logements, entreprises ou aménagements publics (routes, transports en commun, etc.), ainsi que les conditions de cette urbanisation future. Il s'agit aussi d'encourager une coopération entre l'ensemble des communes d'un même bassin de vie.

## 2007 : LES EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La doctrine du développement durable, le Projet d'agglomération, la Charte du pays rémois et le Pôle de compétitivité modifient la vision du territoire et ses perspectives de développement. Sans oublier le raccordement au réseau TGV et le rôle grandissant de Reims en tant que métropole interrégionale participant à la dynamique du Grand Bassin parisien. Pour s'adapter à ces changements, le nouveau Schéma de cohérence territoriale de la région rémoise (SCoT2R) est approuvé le 3 décembre 2007. Le périmètre concerné regroupe 140 communes et plus de 280 000 habitants. Cette révision est engagée à l'initiative du SIEPRUR, avec le soutien de l'Agence d'Urbanisme de Reims.

## 2012 : RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES TERRITOIRES

En 5 ans, le territoire a été confronté à des évolutions législatives et réglementaires nationales comme la loi Grenelle, diverses démarches locales telles que l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux, ou encore des projets de territoire comme le Syndicat mixte d'aménagement du Nord-rémois. Aussi, le SIEPRUR décide en mars 2012 de réviser le Schéma, en associant à cette élaboration les forces vives. Il veut redonner une nouvelle impulsion à la coopération et à la gouvernance des territoires. Le document doit répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement : lutter contre l'étalement urbain et la consommation des espaces, assurer une plus grande cohérence entre les politiques publiques, en particulier entre l'urbanisation et les transports collectifs. Les acteurs de la démarche, accompagnés par l'Agence d'Urbanisme de Reims, ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour établir le nouveau SCoT\*.

*\* 2014 annonce une réforme territoriale qui fera de l'intercommunalité le périmètre pertinent de la planification.*



### JACQUES DOUADI, ANCIEN PRÉSIDENT DU SIEPRUR

*« Le SCoT de 2007 avait le mérite d'exister mais il n'était pas assez complet. Il ne tenait pas compte des évolutions récentes : mise en place du document d'aménagement commercial (DAC), renforcement de la liaison urbain/rural, intégration et soutien au Pôle IAR... »*

*« Le prochain SCoT sera bien plus précis que le document actuel, il fonctionnera à une échelle plus fine. Les communes seront donc davantage impactées »*





Avenue Jean Jacques

Boulevard Lundy

Route de Cemay

Rue de Cemay

Rue de Cemay

Boulevard Pommery

Parc de Champagne

Parc de la Censale

Avenue de Nispace

Route Nationale de Cambrai

Voie Verte

Voie Verte

Rue Colbert

Rue Charles de G

Champagne

# L'OCCUPATION DES SOLS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Pour organiser l'utilisation de l'espace, les communes disposent de documents de planification qui évoluent pour devenir de plus en plus opérationnels. Aménager un territoire, améliorer le cadre de vie, préserver les espaces naturels, accueillir les entreprises, sont les préoccupations des élus (inter) communaux. Pour affiner leurs choix, ils disposent d'outils de planification qui évoluent. A partir de 1967, ils ont eu à élaborer des plans d'occupation des sols (POS) jugés «réglementaires et statiques». Grâce à la loi SRU du 13 décembre 2000, ils disposent d'un outil de planification «opérationnel et évolutif», le plan local d'urbanisme (PLU) qui combine les dispositions nationales et locales en matière d'aménagement.

Dans la région de Reims, les communes élaborent leur «PLU» avec l'agence d'urbanisme. Trois maires soulignent l'évolution positive de cette façon d'organiser leur territoire et de maîtriser le développement de leur territoire.

## YANNICK KERHARO (BAZANCOURT)

A deux pas du Pôle de compétitivité agro-ressources, Bazancourt s'est profondément transformée sous la houlette de Yannick Kerharo. Les 2000 habitants de ce bourg-centre bénéficient désormais d'un cadre de vie urbain.

La municipalité veut «un développement économique compatible avec une croissance démographique raisonnée, justifiée par la création d'emplois, la sauvegarde de l'environnement et la limitation de l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles».

Le voisinage avec le pôle IAR et la proximité de Reims ont rendu la commune attractive. Selon son maire, le PLU intègre l'ensemble des préoccupations d'aménagement en respectant les orientations du schéma de cohérence territoriale.

Le PLU a été élaboré en concertation avec les industriels, les organismes logeurs, la profession agricole et avec «l'expertise» de l'agence d'urbanisme pour les diagnostics et les documents d'urbanisme.

## PIERRE GEORGIN (CHAMPIGNY)

A l'image de Cormontreuil dont le développement spectaculaire a marqué la fin du XX<sup>e</sup> siècle, Champigny est de ces communes de la couronne rémoise qui se transforment en profondeur. Mitoyenne du parc Millésime de Thillois et de son fameux Ikéa, cet ancien village rural est une commune périurbaine de 1400 habitants.

Son maire, Pierre Georgin souhaite servir les intérêts des habitants et ceux des entreprises, en préservant les espaces naturels.

«L'une des orientations du PLU a été d'inscrire Champigny dans une dynamique d'agglomération. Nous sommes intégrés à Reims-Métropole, dont nous sommes la porte Ouest».

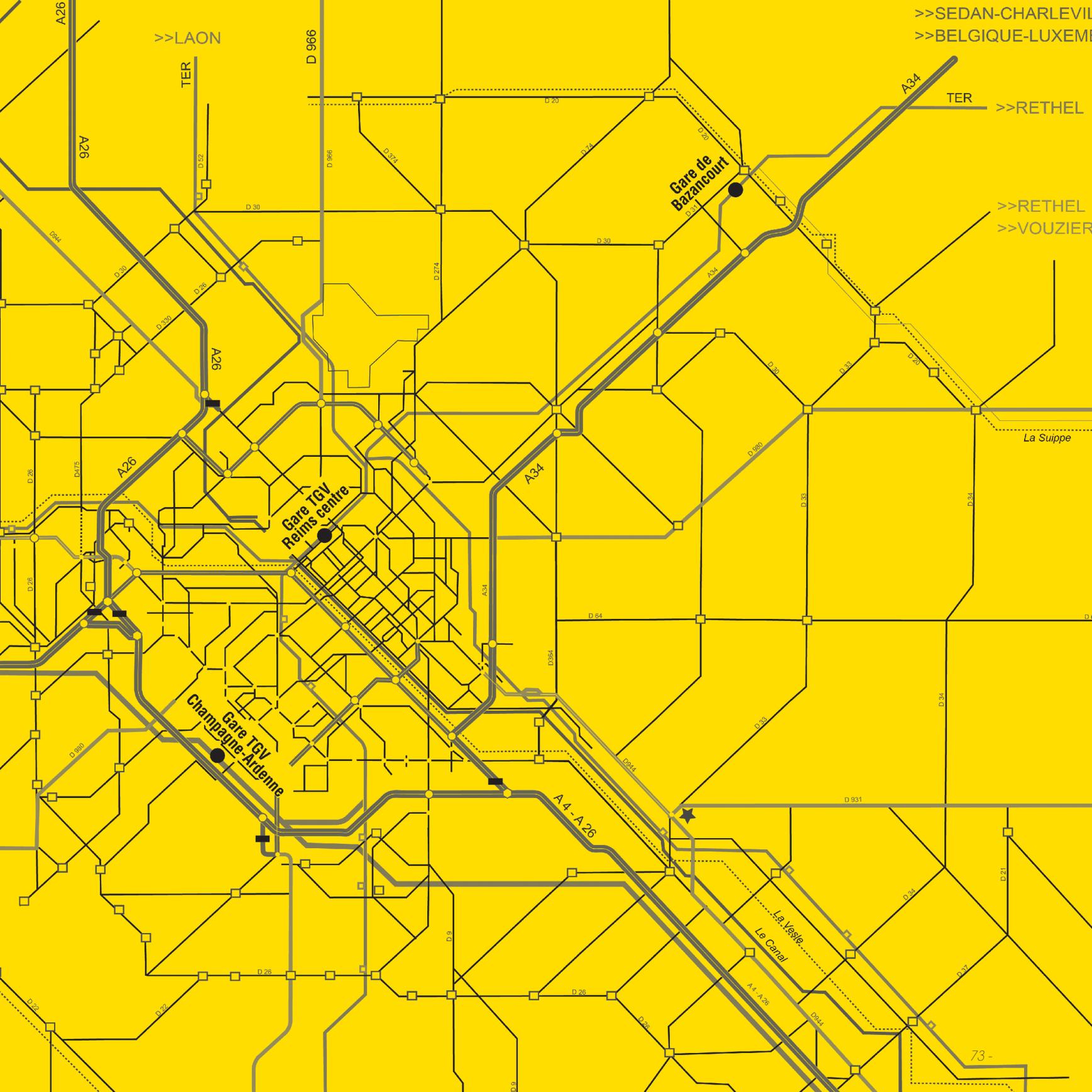
Pour son PLU, Champigny a consulté la population pour en connaître les aspirations. En est sorti le besoin de préserver l'environnement, élargir la gamme de modes de déplacements, apporter des services de proximité, etc.

## JEAN-PIERRE PINON (FISMES)

Ce bourg-centre de 5.500 habitants situé entre Reims et Soissons se relève de la désindustrialisation qu'il a subie dans les années 1980/90. Il s'est relié à Reims grâce à la réouverture de la ligne SNCF, qui irrigue le sillon Fismes/Cité des Sacres.

Son maire, Jean-Pierre Pinon se réjouit d'avoir vu le POS évoluer en PLU. Adopté en 2011, il a permis à Fismes d'organiser son développement dans le temps, pour la construction de logements et de locaux professionnels, dans une protection «accrue» de l'environnement. Les modes de déplacement ont été intégrés, en liaison avec l'agence : gestion du stationnement, plan de circulation prenant en compte la RN31, axe majeur de la commune, etc.

«Fismes, une ville à la campagne» est le slogan de cette commune qui conjugue ruralité et qualité de vie.



>>LAON

>>SEDAN-CHARLEVI  
>>BELGIQUE-LUXEM

TER

TER >>RETHEL

Gare de  
Bazancourt

>>RETHEL  
>>VOUZIER

Gare TGV  
Reims centre

Gare TGV  
Champagne-Ardenne

La Suippe

La Vesle  
Le Canal

73 -

# DE L'INFLUENCE DU GRENELLE SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

**En matière de planification, les lois nationales s'imposent aux territoires locaux. L'une des plus influentes est le fameux Grenelle de l'Environnement.**

« Il faut «grenelliser» le SCOT ». La formule du président de l'agence d'urbanisme, Cédric Chevalier, résume à elle seule l'esprit dans lequel les élus doivent travailler quand ils élaborent leurs plans pour organiser leur territoire. En effet, les lois nationales se combinent avec les usages, les impératifs, ou la réglementation locale. Depuis une quinzaine d'années, ces lois ont pris pour nom «LOADDT», «SRU», «Grenelle», et plus récemment, «Alur». Toutes ont pour but de rendre les aménagements plus cohérents et plus soucieux du développement durable. Avec un accent mis sur le respect de l'environnement par les lois Grenelle 1 et 2. Et une tendance de plus en plus affirmée à s'inscrire dans une vision prospective.

Quand ils ont créé l'agence d'urbanisme de Reims il y a 40 ans, Jean-Taittinger et Jean-Louis Schneider avaient déjà cette vision à très long terme de l'aménagement de Reims, de son «pays» et plus encore du lien existant entre ce territoire et les départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne, qui constituent le grand bassin de vie de Reims.

Quarante ans plus tard, l'esprit est le même... chez les élus comme chez les «experts» de l'agence d'urbanisme. A ceci près que les niveaux de décision se sont multipliés, que les territoires se sont élargis, que les modes de vie ont changé et que les exigences en matière environnementale sont devenues plus contraignantes. Cela sous-entendait d'organiser la planification et de l'adapter à ces données et contraintes nouvelles.

Au-delà des aspects purement techniques et législatifs, l'un des grands changements engendré par ces lois successives, est que les élus et les techniciens de territoires voisins ont dû apprendre à se parler et à travailler ensemble, l'agence d'urbanisme devenant la médiatrice de leurs débats.

De même, la prospective est désormais le maître-mot de toute l'action des élus, dont les décisions sont soutenues par l'expertise de l'agence. Il s'agit moins de savoir ce que l'on va construire ici ou là, que de rendre cohérent l'ensemble des aménagements, en tenant compte des besoins en logement et cadre de vie, en mobilité ou en économie, tout en préservant les espaces naturels à un horizon d'une ou deux décennies.

## LA MÉTHODE CHEVALIER

Le président de l'agence, Cédric Chevalier, préconise de « s'appuyer sur les atouts de Reims et d'atténuer ses faiblesses, évalués par un diagnostic ». Mais surtout de déterminer le périmètre du territoire sur lequel travailler. En effet, les projets de réforme inter-régionale vont modifier les enjeux territoriaux. « Quel que soit le schéma régional choisi, Reims a l'avantage de toujours pouvoir mettre en avant sa proximité avec Paris ».

### **LOADDT :**

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire ou loi Voynet de 1999. Elle incite les agglomérations et les pays à élaborer des projets de développement durable dans un objectif de démocratie plus participative. Enrichit les textes existants sur le développement durable et la décentralisation.

### **LOI SRU :**

La Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ou loi Gaysot-Besson de 2000. Modifie en profondeur le droit de l'urbanisme, du logement et des mobilités. Elle impose notamment 20% de logements sociaux et crée les PLU et les SCOT.

### **LOI NOTRe :**

Le projet de loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ou loi Lebranchu a pour ambition de moderniser en profondeur l'organisation territoriale par une décentralisation plus aboutie notamment par un renforcement des régions et des intercommunalités. Elle vise également à simplifier les relations entre l'Etat et les collectivités.

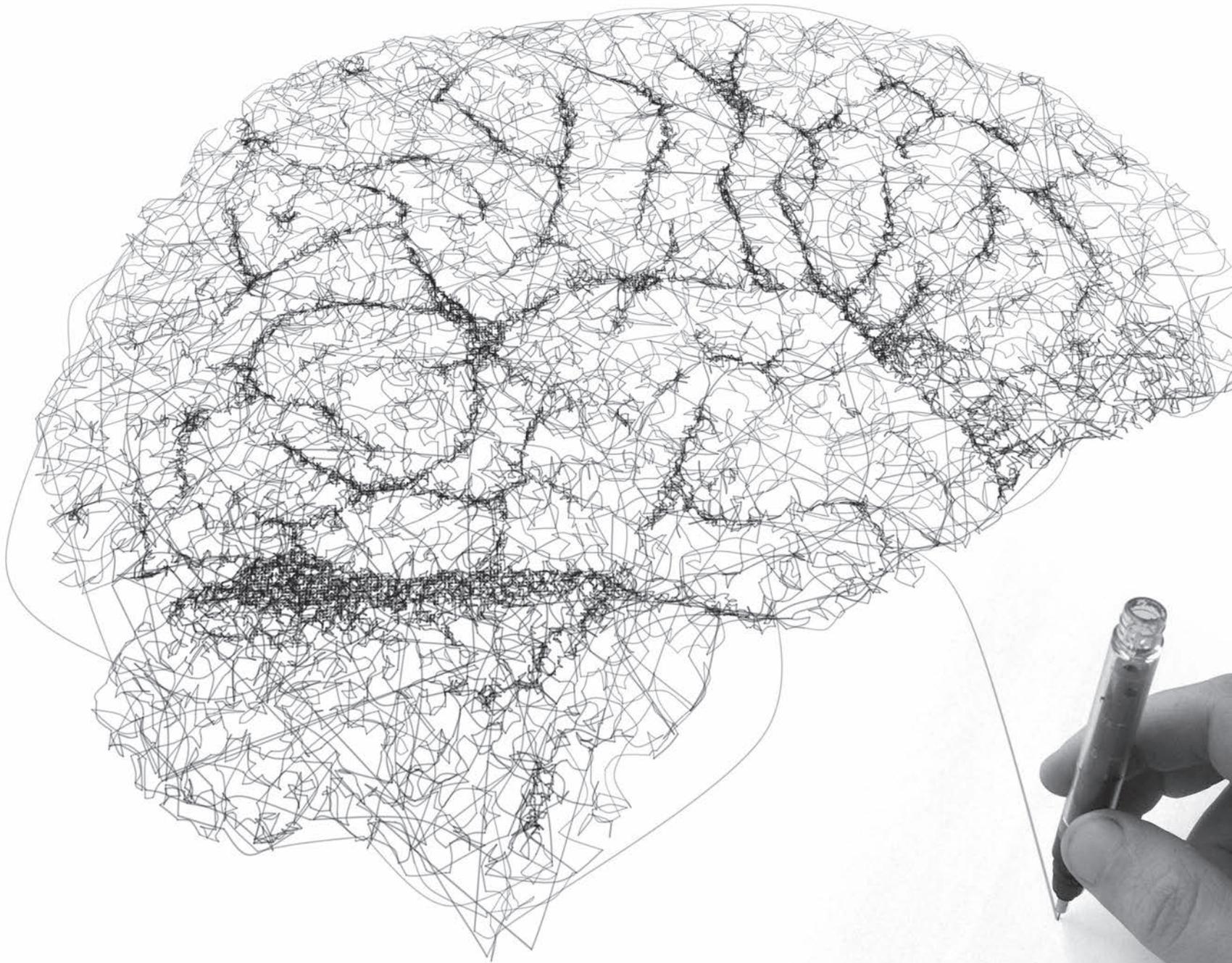
# **LES LOIS EN BREF**

### **LOIS GRENELLE I ET II**

Lois d'orientation et de programmation portant engagement national pour l'environnement ou loi Borloo de 2009-2010. Engagent les territoires dans une démarche plus écologique à partir de mesures concrètes (bâtiments BBC ...) mais également par un verdissement des documents d'urbanisme (PLU, SCOT) qui ont l'obligation de se « *grenelliser* ».

### **LOI ALUR :**

Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renoué ou loi Duflo de 2014. Prévoit d'une part de réguler les dysfonctionnements du marché et d'accroître l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires. D'autre part, d'avoir une vision d'ensemble de la planification territoriale, des grands territoires (SCoT) à la carte communale, en passant par le transfert du plan local d'urbanisme au niveau intercommunal (PLU).



# Des métiers, des outils, des savoir-faire

---

*« L'agence d'urbanisme c'est comme une bicyclette, il faut pédaler pour avancer, sinon tu tombes » – « C'est aussi faire en sorte de poser les bonnes questions plutôt que d'apporter des réponses toutes faites » (inspiré de Confucius et A. Einstein).*

**Pierre Tridon, directeur de l'Agence d'urbanisme**

## OBSERVER : LE COEUR DU MÉTIER

**L'une des missions originelles de l'agence d'urbanisme est d'observer le territoire. Regarder, mais aussi analyser pour comprendre et dessiner les enjeux. Ainsi sont nés les «observatoires», ces banques de données actualisées chaque année, ou dédiées à des thèmes ponctuels.**

Début 2014, Amel Benchernine réalise l'observatoire de "L'offre commerciale sur le territoire rémois". Ce magazine de 150 pages couronne son travail d'une année. A partir des données accumulées pendant une décennie, réactualisées, analysées, décortiquées, commentées, extrapolées, cette économiste a dressé un état des lieux du commerce à l'échelle de l'agglomération rémoise et des 124 communes du "Pays".

*«L'observatoire éclaire les collectivités. C'est un outil d'aide à la décision pour la mise en place des politiques publiques»* explique l'auteur. D'autant que l'agence étudie aussi le comportement des habitants dans leurs différents rôles : consommateurs, automobilistes, locataires, salariés, etc.

Dès l'origine, l'agence d'urbanisme s'est penchée sur les domaines qui préoccupent le particulier comme les collectivités. De nombreux «*observatoires*» ont vu le jour depuis les années 1980. La plupart ont disparu, leur utilité étant arrivée à son terme, ou leur objet étant ponctuel (de la création de la zone d'activité Farman au TGV, en passant par le tramway ou l'étude des quartiers de Reims pour... la Police nationale, etc.).

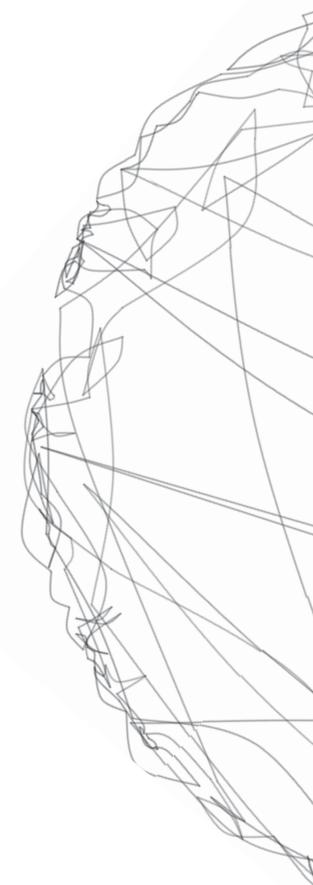
Les plus anciens ont 30 ans passés et concernent des secteurs permanents : le logement, le foncier, les déplacements, les transports, l'économie et l'emploi. Ils se transforment, deviennent plus complexes en fonction de l'évolution de la société. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les questions environnementales prennent une place grandissante.

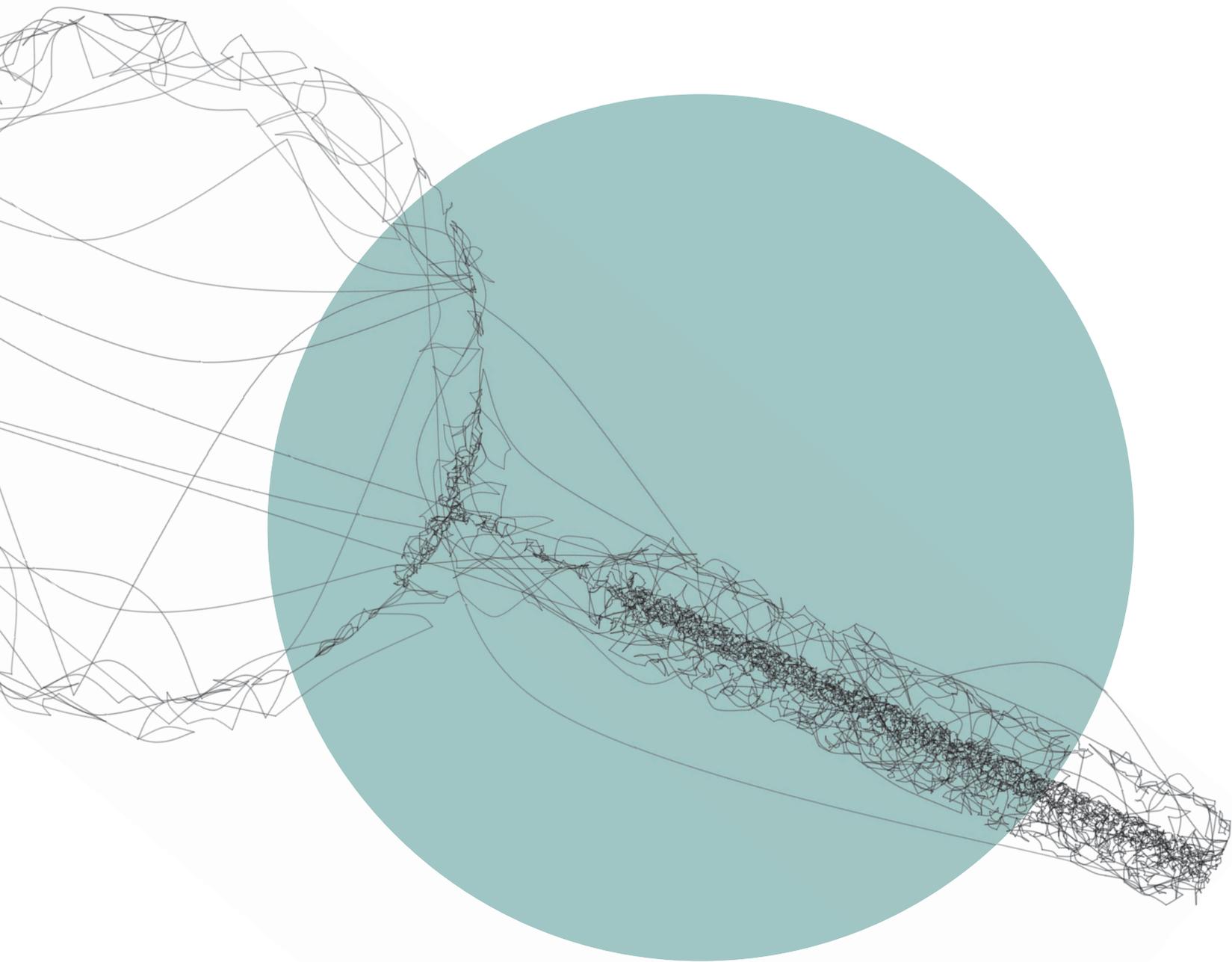
S'agissant par exemple du logement, il était question au début d'évaluer les besoins pour lancer un programme d'amélioration de l'habitat ou connaître les demandes de location. Dans les années 1980, le directeur de l'époque estimait que *«les études sur l'habitat sont un de nos points forts. L'agence met en place un observatoire du logement et du foncier, ne serait-ce que pour répondre au ministère de l'Intérieur»*. En l'an 2000, l'étude s'étend aux quartiers dits «*sensibles*» et au «*logement social*», etc.

L'agglomération rémoise et les communes rurales utilisent ces observatoires pour guider leur action. Grâce à une valeur ajoutée : *«ils permettent de contrer les idées reçues et de dégager les vraies tendances. Les trois temps de l'observation sont de savoir où l'on en est, la façon dont ça a évolué et ce vers quoi l'on va»*, souligne Pauline Accariès.

Au-delà des points techniques, l'évolution des modes de vie influence l'observation. Quoi de commun entre la société des années 1970 et celle des années 2000 : éclatement des familles, apparition du numérique, mobilité, etc. ?

Les observatoires sont une constante de l'Agence d'urbanisme. La prospective et les comportements des habitants seront deux critères d'évolution.





# DIAGNOSTIC : POSER LES BONNES QUESTIONS

**Le diagnostic fixe un cap dans l'aménagement ou le développement. Une vision globale et détaillée qui permet de comprendre le territoire au passé, au présent et au futur.**

«Le diagnostic est une étape, pas un but. On traite les données pour lister les caractéristiques, les enjeux et l'avenir d'un territoire à partir de son évolution». Marie-Christelle Bocart est chargée d'études principale. Recrutée pour élaborer les documents de planification (POS, PLU.), cette géographe et urbaniste pose son regard sur des espaces dont elle détermine les forces et les faiblesses en vue de proposer des pistes d'aménagement ou de développement à des décideurs qui formuleront leurs projets grâce au diagnostic posé.

Urbanisé, agricole ou en friche, un territoire «à vécu», explique Marie-Christelle, dont le premier travail est de fixer un périmètre. Les chargés d'études en examinent les composantes : habitat, activités, équipements, services, infrastructures, éléments naturels, etc. Ils en analysent le positionnement géographique et les interactions entre le territoire et son environnement.

L'étude intègre les données statistiques et compare son territoire à des espaces similaires. Enfin, elle recueille le point de vue des habitants et des techniciens qui y vivent. Depuis les années 1990, les données environnementales s'imposent dans le diagnostic (qualité de l'air, eau, etc.), importance renforcée par les lois issues du «Grenelle de l'environnement».

Ce travail donne une vision globale, approfondie, objective, qui dépasse la simple perception. Le diagnostic constitue «une base de réflexion» sur laquelle les décideurs locaux échafauderont leurs projets, en tenant compte des contraintes réglementaires.

De la bonne compréhension des enjeux, précise Benoît Leboucher SIGiste, dépend la qualité de l'avenir. Exemple : l'exode ou le vieillissement de la population d'un territoire déterminent les actions pour stabiliser les habitants et en faire venir de nouveaux, grâce à l'implantation d'équipements et de services, à la construction de logements adaptés, etc.

«Le choix revient aux élus», en lien avec les institutions : Etat, chambres consulaires, conseils général et régional, etc. Une fois le projet arrêté, le rôle de l'agence d'urbanisme s'arrête. Elle pourra cependant évaluer l'impact de la mise en œuvre.



## UNE MISSION PERMANENTE

Le diagnostic de territoire fait partie des missions de l'agence d'urbanisme. En 1982, par exemple, un diagnostic a vérifié l'impact du nouveau plan de circulation. Seize ans plus tard, le plan de déplacement urbain a été étudié sous l'égide de Reims-Métropole.

La socio-démographie, l'économie, l'intercommunalité, la création de l'agglomération, les entrées de ville ou les franges urbaines, sont des sujets de diagnostic à l'échelle du bassin de vie rémois. La reconstruction du Stade Delaune, le développement du Nord Rémois et du site Agro-industriel de Pomacle-Bazancourt, ou l'avenir de l'ancienne BA112 entrent dans les diagnostics.



# ANIMER : LE SACRE DU PARTAGE

**L'agence d'urbanisme agit pour les collectivités et les habitants. Pour susciter l'adhésion du plus grand nombre, elle diffuse l'information et vise l'appropriation des propositions. Grâce à l'animation.**

Animer signifie «*donner une âme*». Alors l'agence d'urbanisme de Reims donne une âme aux projets qu'elle étudie. L'animation fait partie de ses métiers et de son expertise. Elle se traduit par un processus qui vise l'adhésion des élus et des habitants par le partage d'une culture commune. La conviction passe par l'explication et le dialogue.

Depuis sa naissance, l'agence d'urbanisme étudie des projets de planification (SDAU; POS; PLU); d'aménagement; d'occupation ou d'utilisation de l'espace urbain (PDU) ou rural, etc. Le travail s'effectue dans l'intérêt général. Il s'agit, explique Amandine Crépin, chef du projet de candidature des «*Coteaux, Maisons et Caves de Champagne*» à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco, «*d'informer sur les projets à plusieurs niveaux*».

## LE PROCESSUS

Pour chaque grand dossier, des réunions expliquent les données et les enjeux du projet.

Partenaires, décideurs, bâtisseurs et forces vives échangent leurs points de vue pour «*faire de la co-construction*». Une fois l'information diffusée, chaque partenaire la relaie, en même temps que les décisions prises. L'information devient une «*culture commune*». Le projet prend un sens partagé.

## LE RÉSEAU

L'agence d'urbanisme est un agitateur d'idées. Sans prendre parti, elle produit des scénarii et lance le débat. «*Notre profil pluridisciplinaire fournit plusieurs approches que nous partageons avec les réseaux locaux, et que nous confrontons avec le réseau des autres agences d'urbanisme*», indique Guillaume Stern.

La parfaite connaissance du territoire, fruit de 40 ans d'études et d'observation, permet de croiser les thématiques (population, logement, transports, commerce, économie, etc.) avec les différentes échelles, du quartier au «*pays*». L'agence étudie des territoires indépendants des découpages administratifs : quartiers, bassin de vie, territoires vécus, espaces perçus. Les modes de vie sont pris en compte.

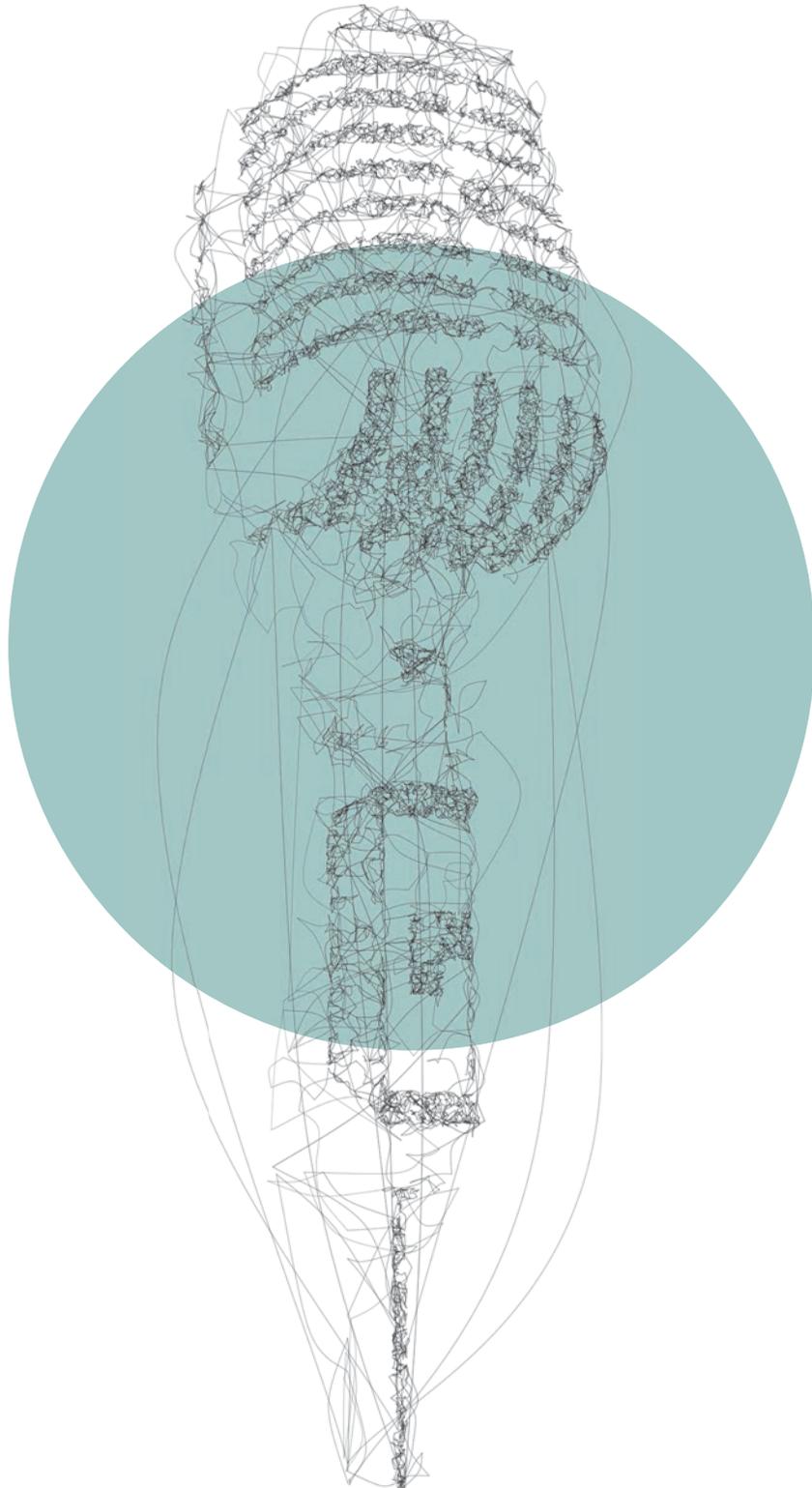
## LA DÉFINITION

Animer, estiment Amandine Crépin et Caroline Gambart, c'est «*réunir des profils très différents. Par exemple, faire réfléchir ensemble les collectivités et la profession viticole (très organisée) sur le dossier de l'Unesco, qui doit être rattaché à un territoire, alors que ces entités n'ont pas forcément l'habitude de travailler les unes avec les autres*».

## LE PUBLIC

Le XXI<sup>e</sup> siècle associe les habitants à l'évolution de leur territoire. L'agence d'urbanisme anime donc des «*Forums Urba*» pour réunir particuliers et techniciens. Ces conférences regroupent plusieurs dizaines de personnes «*à une heure tardive, sur des sujets ardu*», se réjouit Sarah Hinrasky - Charlier. Reste à convaincre le grand public de l'intérêt de s'intéresser aux grands enjeux de son bassin de vie. Réunions publiques, expositions, supports numériques ou écrits, et la presse, sont les outils de l'Agence d'urbanisme pour atteindre ses cibles.





## EXPERTISE : LA CAPACITÉ DE VOIR LOIN

**En 40 ans, l'Agence d'urbanisme a étudié à fond le bassin de vie rémois. Loin d'être spécialisée, cette connaissance offre aux "experts" la capacité de voir loin et de comprendre le territoire à travers une société qui change en profondeur. Et vite.**

Les jeunes professionnels qui animent l'Agence d'urbanisme en 2014 sont bien différents de ceux qui les ont précédés en 40 ans. L'aménagement de Reims et des 137 communes du périmètre du «SDAU» ayant considérablement évolué, les lois s'étant adaptées à l'air du temps - l'environnement notamment - les objets d'étude ont changé. Mais surtout, la société a modifié ses modes de vie et ses valeurs collectives. La mondialisation et la révolution numérique ont transformé le paysage. L'expertise demandée est plus exigeante : il ne s'agit plus seulement d'observer le territoire, mais de le comprendre percevant les ruptures et les évolutions de son histoire et en regardant loin pour aider les élus à prendre les bonnes décisions.

Pour Silvina Rodrigues-Garcia, la directrice adjointe de l'agence, "l'expertise, c'est maîtriser des spécialités par thèmes et contextualiser ces thèmes dans des territoires qui s'emboîtent. Notre expertise, c'est d'analyser cet ensemble en fonction de réalités multiples". Concrètement, l'agence met en évidence les "connexions" entre les acteurs qui interviennent sur le territoire (collectivités, organismes logeurs, décideurs privés, etc.) pour "entraîner une dynamique". L'avenir, estime Mme Rodrigues-Garcia, passera par l'amélioration des partenariats public/privé encore trop souvent virtuels.

Elle analyse aussi les tendances nouvelles de la société, croise les thèmes d'études... Et ainsi liste des priorités, propose des orientations ou des types d'organisation aux décideurs publics qui les intégreront dans leur politique d'aménagement.

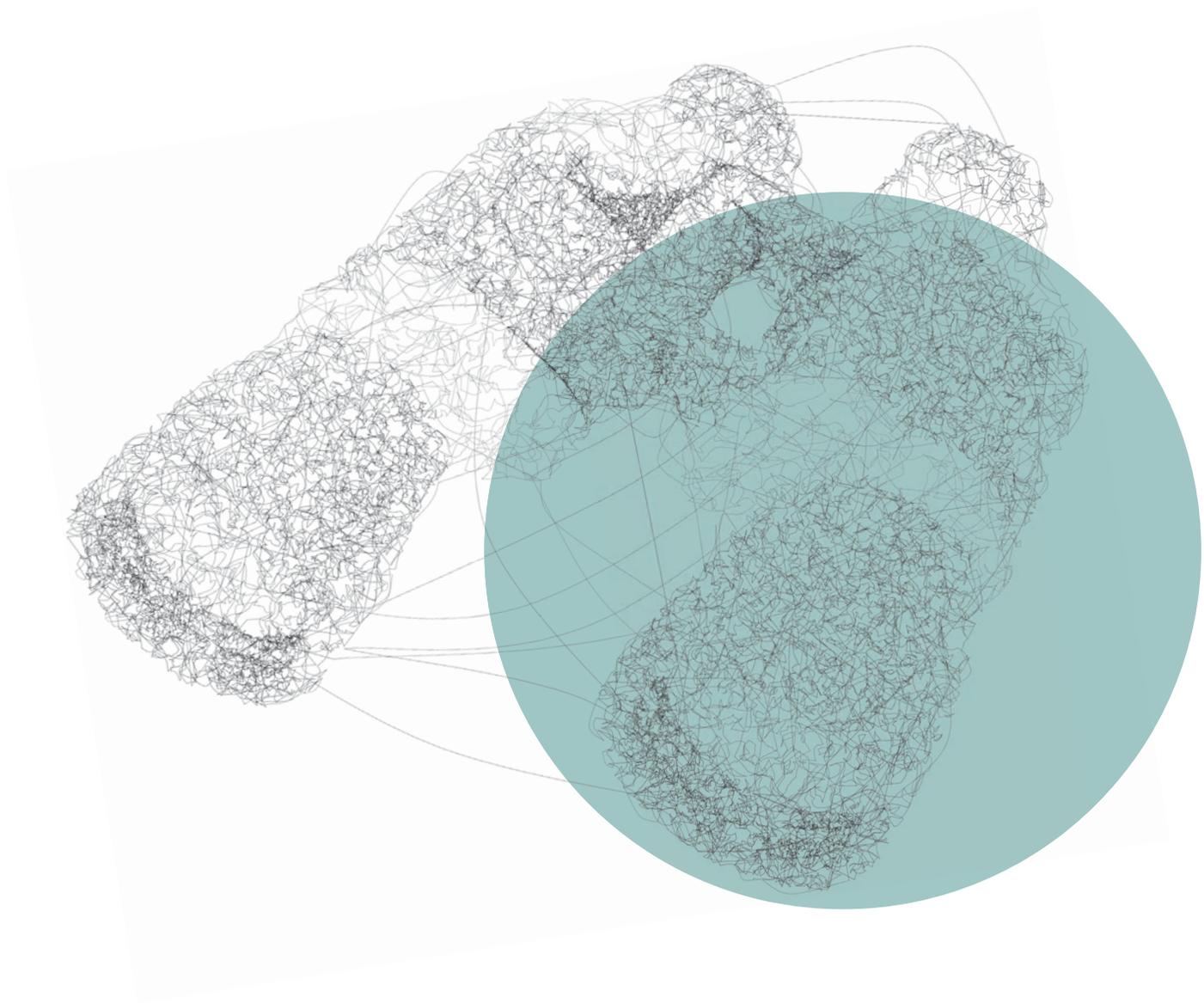
Les solutions proposées ne sont plus aussi évidentes qu'au XXe siècle. Exemple : pour désenclaver un territoire, faut-il construire une route pour les voitures... ou une autoroute de l'information par des liaisons numériques ? Ou les deux ?

L'autre évolution est la participation du public aux projets d'aménagement, instaurée par l'Union européenne, traduite dans la loi, mais aussi liée à une meilleure diffusion de l'information via Internet. Outre ses métiers traditionnels, l'agence d'urbanisme doit donc devenir experte "en pédagogie, être compréhensible par tous. Nos interlocuteurs sont multiples et ne sont plus seulement les élus" indique la directrice adjointe.

L'agence va même au-devant de publics inattendus comme... les enfants, qui s'approprient le territoire que des adultes auront réfléchi pour eux des années en amont. Ce qui nécessite un langage simple.

Cela induit aussi un grand écart: *«le public demande de l'instantané, ses besoins changent vite, or la prise de décision publique est de plus en plus longue à cause des procédures».*

Et Silvina Rodrigues-Garcia de conclure : *«plus c'est complexe, et plus notre expertise est légitime».*



# PROSPECTIVE : EXPLORER LES FUTURS POSSIBLES

## INTERVIEW DE PIERRE CHAPUY, CONSEILLER DE L'AGENCE D'URBANISME EN PROSPECTIVE STRATÉGIQUE.



### Quelle est votre définition de la prospective et quel est l'horizon pertinent?

La prospective est l'exploration des futurs possibles pour anticiper les enjeux de demain et nourrir les décisions d'aujourd'hui. C'est une réflexion conduite par le CNAM, et dans la pratique, par beaucoup d'acteurs, en France mais aussi en Amérique du Sud. L'horizon, c'est par exemple celui des transformations ou des mutations d'un territoire (quels logements dans un quartier nouveau ? Quelles infrastructures régionales ?). Cet horizon doit correspondre aux interrogations des acteurs qui l'étudient, mais c'est le commanditaire qui le choisit, afin de pouvoir répondre utilement à ses questionnements stratégiques.



### Sur quoi s'appuie-t-on pour élaborer des scénarios d'avenir?

On s'appuie sur la question prospective initiale du commanditaire. On définit les facteurs-clés (démographie, économie, technologie, réglementation, etc.) qui auront un impact sur ce sujet demain. On se base sur la compréhension du passé et du présent pour construire les scénarios. On étudie des sujets sectoriels mais en ayant une vision systémique parce que la réalité est faite des interactions entre de nombreux facteurs.

### La société change vite, la prospective sociale est-elle plus importante que celle de l'aménagement ?

Certaines valeurs et surtout certains comportements changent vite. Mais il existe des invariants dans la vie sociale. Il faut donc documenter les tendances lourdes et les incertitudes, et les articuler ensemble. Ainsi, par exemple, la famille reste une valeur permanente, même chez les jeunes de 2014, qui y voient un refuge dans un monde perçu comme difficile et incertain. Cela ne les empêche pas de vivre différemment de leurs parents sur le plan culturel, via par exemple les réseaux sociaux qui ont émergé ces dernières années et qui évoluent sans cesse... Il existe donc des mutations, des germes de changement, porteurs de bouleversement, qui nécessitent de penser ou gérer le territoire autrement.

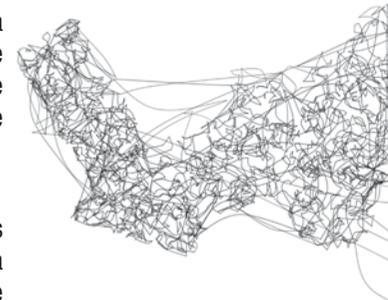
### Pourquoi la prospective se développe-t-elle ?

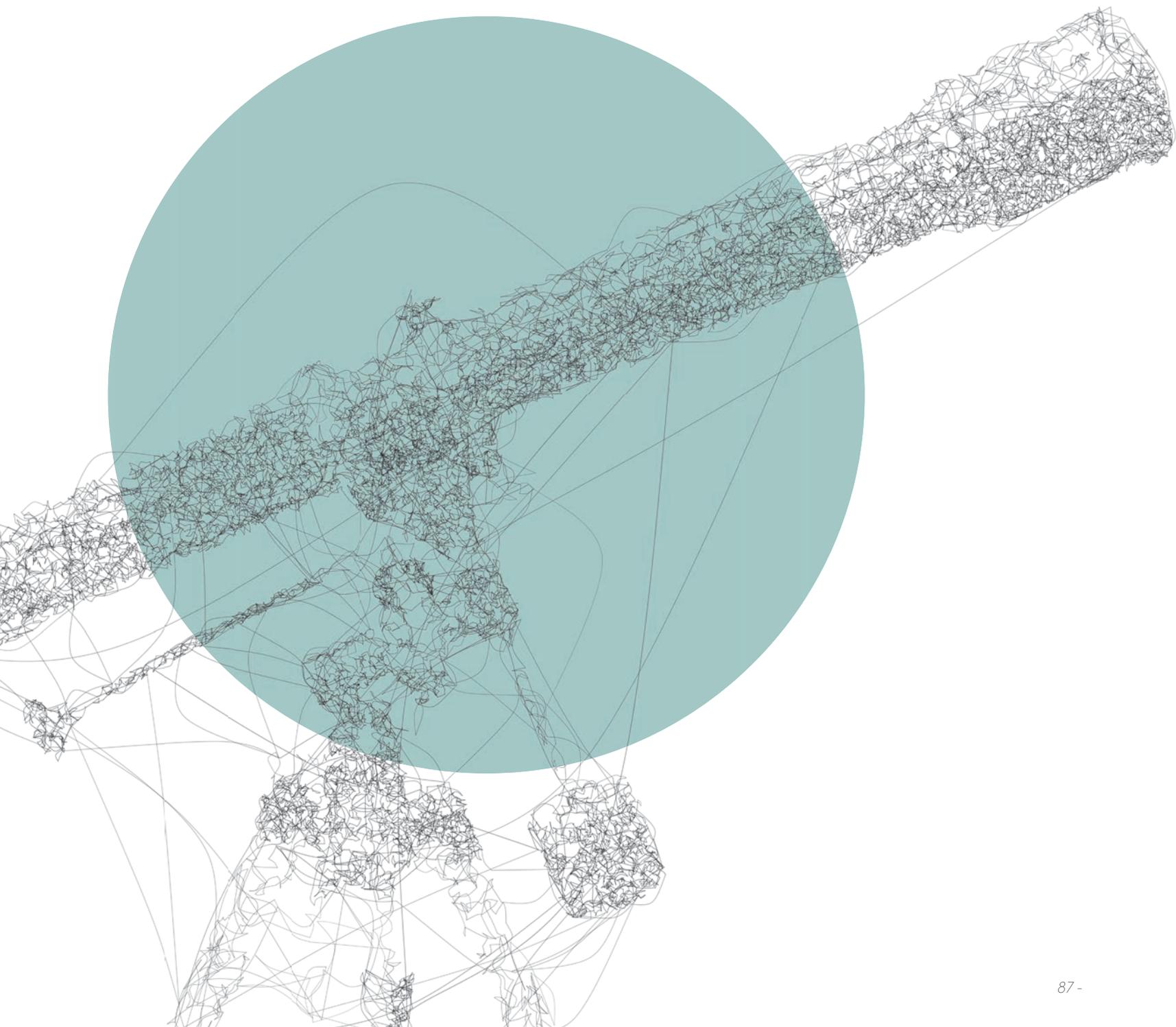
Parce qu'on est dans une période où l'interaction entre les facteurs-clés et la variété des échelles concernées (monde, énergie, crise, système financier, etc.) génèrent une grande incertitude. La prospective cherche à documenter cette incertitude pour fonder des hypothèses contrastées. Elle permet de différencier ce qui est structurel des facteurs de détail, et de tenir compte du rythme de ces facteurs.

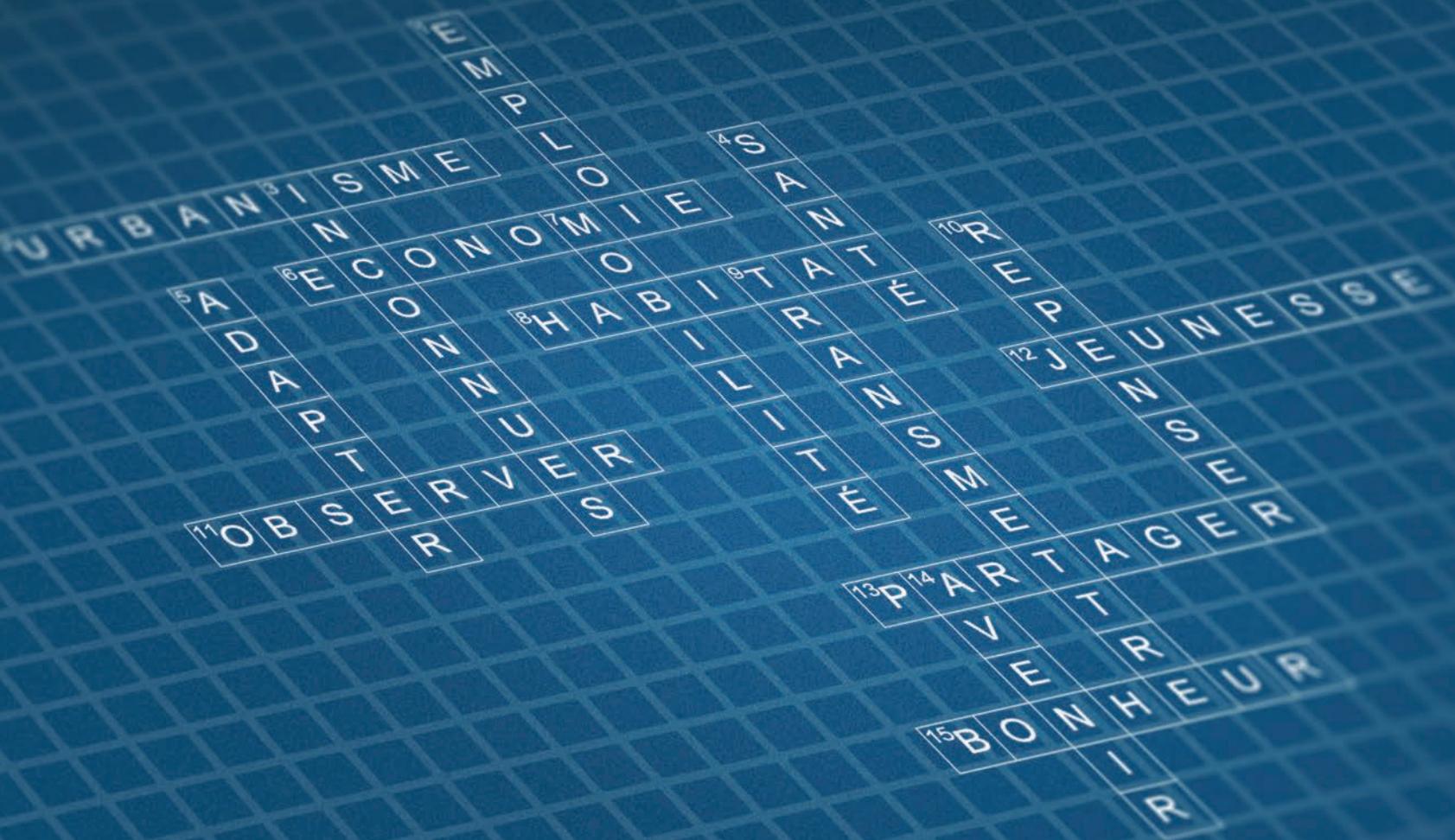
### Cette pratique doit-elle être le fait de spécialistes ou doit-elle être partagée ?

Il faut mélanger les deux en fonction d'objectifs prioritaires. Les institutions doivent lancer la prospective et associer, même si c'est difficile, les populations concernées. Ceci pour développer une forme d'intelligence collective fondée sur une meilleure compréhension du monde et de ses facteurs-clés, et sur une connaissance renforcée les uns des autres.

*NB : Pierre Chapuy est ingénieur des Mines, urbaniste et docteur en sciences de gestion et de prospective. Consultant, professeur associé au CNAM. Il a conseillé l'OCDE pour l'environnement et le développement durable.*







# Regards croisés sur l'avenir

---

*« Nous sommes arrivés à un tournant de l'organisation des territoires. L'agence d'urbanisme est là pour poser les questions en toute indépendance, voire pour provoquer et susciter la réflexion ».*

**Cédric Chevalier, Président de l'agence d'urbanisme, Vice-Président de Reims métropole 2014.**

# AÎNÉS :

## LA SANTÉ GUIDE LES CHOIX



**L'avenir reste lointain pour les sexagénaires, qui ne peuvent s'empêcher d'y penser, à condition de vieillir chez soi.**

### HABITAT ET CADRE DE VIE

Les sexagénaires sont propriétaires, urbains ou ruraux. L'habitation peut s'adapter à l'état physique. Le voisinage est synonyme de tranquillité ou de nuisances, avec une sensation d'isolement : le contact est superficiel, mais favorisé par un jardin ou un chien.

Vieillir chez soi est une évidence, avec des services de proximité. Certains se voient un jour en foyer-logement, « *un bon compromis* ». Ou dans un logement plus petit. Pas en maison de retraite : « *elles sont mal conçues. On devrait séparer les valides des autres* ». La vie collective semble difficile après une existence indépendante. Le coût est jugé prohibitif eu égard au service rendu.

Trop de voitures, trop de béton : c'est la ville perçue, même si Reims est une « *ville agréable, verdoyante, avec des avenues larges* ». Il manque de petites places, jolies et conviviales ; un grand parc ou des « *petits lieux de vie dans les quartiers* ». La voiture est « *nécessaire* » pour faire vivre le centre-ville.

La propreté est une préoccupation majeure, avec un regret : les dégradations du domaine public même quand c'est neuf, comme dans les quartiers rénovés. Le sentiment d'insécurité s'accroît avec l'âge jusqu'à « *avoir peur de sortir* ». D'où une demande de surveillance. Enfin, lié au voisinage ou à la technologie, le bruit. Les sexagénaires ne croient pas à la mixité sociale, mais en l'éducation.

### MOBILITÉ

Se déplacer en voiture et conduire le plus longtemps possible son propre véhicule ; s'entretenir par la marche. Les transports en commun, non ! Les sexagénaires veulent leur indépendance et la souplesse de l'auto. L'auto-partage ? Non plus ! Le covoiturage, oui, ponctuellement.

Internet et le téléphone mobile sont des outils familiers. La « *pression extérieure* » pousse à s'équiper. La technologie permet de rester relié en cas d'urgence, plus que de faciliter la vie à la maison, via la domotique.

### ACTIVITÉ

Travailler n'est plus prioritaire. Un peu de bénévolat, une activité physique et une activité intellectuelle, pour le lien social, « *pas pour de l'argent* ». Faire ses courses, ça se partage entre le centre-ville et la périphérie, selon les besoins.

Le problème, c'est l'emploi... pour la génération suivante. Au pire, c'est le chômage. Au mieux, l'emploi casse la proximité familiale. Par nécessité : les enfants vont là où il y a du travail. Par choix : on préfère vivre dans le sud ou à l'étranger.

Le « *télétravail* », les sexagénaires y croient peu, compte tenu de l'instinct grégaire. Mais pourquoi ne pas l'utiliser pour préserver une carrière en congé maternité ? Le futur, « *c'est plus de technologie et moins d'emplois* ».

**Que peut-on espérer à plus de 80 ans ? Vivre longtemps dans les meilleures conditions possibles. La santé détermine l'avenir.**

### HABITAT ET CADRE DE VIE

La plupart de nos grands aînés ont possédé leur maison ou leur appartement, à la ville ou à la campagne. A 80 ans, voire 90 ans passés, c'est la santé qui a eu raison de leur envie de vieillir chez eux, car elle a limité leur capacité à vivre seul. Ils ont eu la chance de s'installer dans la « *MARPA* » neuve de Pargny-les-Reims. Mais ce changement de décor s'est fait – comme souvent – dans l'urgence. Cette nouvelle vie se passe bien parce que la maison accueille peu de résidents.

La formule type « *foyer logement* » est bien vécue : on se sent chez soi, en sécurité, tout en évitant l'isolement et en bénéficiant de la « *dynamique du groupe* ». La nature est reposante, même si pour les plus vaillants, la sortie en ville manque un peu. Un personnel attentif se charge d'adoucir les douleurs.

Car c'est bien la santé qui pose problème. L'avenir se focalise sur elle. Nombreux sont ceux qui aimeraient finir leur vie dans ce cadre agréable, en conservant « *toute leur tête* » : « *on attend* ». L'épée de Damoclès, c'est la dégradation physique ou mentale qui obligera à quitter ce havre paisible pour une maison de retraite médicalisée. Une perspective redoutée...

### MOBILITÉ

Quand le corps se dérobe, la vie continue. La mobilité aussi. Mais elle change de nature. Les enfants ou les amis viennent chercher leur proche pour se détendre ou faire des courses. Mais cela peut être aussi le taxi, l'ambulance, ou même des bénévoles qui organisent des sorties. Les déplacements se raréfient et ne sont presque plus à l'initiative des résidents.

Quant à la mobilité numérique, elle reste le fait de quelques-uns, bien qu'Internet soit disponible dans tous les appartements. Le téléphone est préféré au web.

### ECONOMIE ET EMPLOI

Alors que tous ont joué un rôle dans le commerce, l'industrie ou l'enseignement, les résidents écoutent d'une oreille distraite les informations relatives à l'économie. Mais, comme les générations suivantes, tous expriment leur crainte quant à l'avenir de l'emploi pour leurs descendants : « *c'est pas brillant. Ça fait peur* ». Pour eux-mêmes, les octogénaires et les nonagénaires « *pensent à demain, pas à après-demain* ». Et de conclure : « *on se demande comment on va devenir* ». Le reste n'a plus grande importance.

# ADULTES :

## TRANSMETTRE PUIS SE METTRE AU VERT



## ADULTES

**Les quadras ont conscience de leurs responsabilités actuelles. Mais ils rêvent aussi d'une autre vie, une fois leurs valeurs transmises à leurs enfants.**

### HABITAT ET CADRE DE VIE

Urbains ou rurbains, les quadras actifs sont, pour la plupart, propriétaires d'une maison avec jardin. La campagne proche de la ville, c'est la qualité de la vie et le m2 plus accessible. Ce choix est facilité par la bonne desserte routière ou ferroviaire vers le travail, les commerces, les sites de loisirs ou les services. Ce que certains retrouvent dans un « *bourg centre* ». Quant à la « *mixité sociale* », on n'y croit pas trop.

Le positionnement géographique se justifie aussi par le souci d'offrir un cadre de vie agréable aux enfants. Quand ceux-ci atteindront l'âge adulte, certains parents reviendront en ville ; d'autres rêvent « *d'aller encore plus loin* », vers la mer notamment. Ou les deux.

### MOBILITÉ

Les quadras sont mobiles. Moins pour suivre l'emploi que pour exercer leur profession. Cette mobilité se traduit par un peu de marche pour celui qui préfère habiter près de son lieu de travail... ou par une demi-heure de trajet pour celle qui réside dans un département voisin, voire par des allers/retours dans toute la France pour un troisième. TGV et autoroutes sont des atouts.

La voiture individuelle est jugée essentielle pour sa souplesse. Plus contraignant, le train permet de travailler et complète avantageusement la voiture. Quant à l'auto-partage, elle n'est pas prisée des quadras. De la collectivité, ceux-ci attendent qu'à long terme, tout soit fait pour continuer à utiliser la voiture personnelle – plus petite et propulsée par un mode écologique - et à la garer facilement.

Les messieurs chevauchent des deux-roues à moteur, pour se jouer des bouchons, mais surtout pour les loisirs.

Enfin, Internet réduit la mobilité physique. Mais les chefs d'entreprises estiment qu'il y a fort à faire pour en améliorer le débit. Et si le net favorisait le télétravail dans le futur, ce serait « *en faveur des pays de main-d'œuvre à bas coût au détriment des salariés français* ».

### ECONOMIE ET EMPLOI

« *Dans 20 ans, la région rémoise pourrait ressembler aux Ardennes. Nous sommes très inquiets* »... Pour les cadres d'entreprises, le bassin rémois permet de travailler... « *Mais il est difficile d'y créer* ». En cause : la disparition des sièges sociaux, la décroissance démographique, un « *gros problème de positionnement* » géographique. Et les contraintes administratives nationales.

Un quadra observe : « *à l'entrée de Reims, il n'y a que des zones commerciales. A Grenoble, ce sont des zones d'activité de pointe* ». La responsabilité de certains décideurs publics ou privés est pointée du doigt, quand ceux-ci font appel à des sociétés extra-locales pour des marchés locaux.

Comme pour le reste de la population, l'heure est à l'inquiétude, voire à la tentation de l'expatriation. Mais les quadras entendent bien transmettre des valeurs fondamentales à leurs enfants, à défaut de connaître les métiers de demain. Ils comptent aussi leur apprendre la débrouillardise pour qu'ils s'adaptent à un monde en pleine (r)évolution.

# LA JEUNESSE :

## LE BONHEUR EST DANS LE VERT



## ENFANTS

**Le bonheur à la campagne. Les adultes leur donnent une vision négative de l'avenir. Pourtant, les enfants rêvent de vivre dans leur maison à la campagne. Et d'un métier qualifié.**

### HABITAT ET CADRE DE VIE

A dix ans, on vit chez ses parents propriétaires de la maison en zone périurbaine ; locataires de leur appartement en ville, surtout si le couple est séparé. Les enfants préfèrent la « campagne » « parce qu'on peut y faire beaucoup de choses et jouer dehors ». Une maison « ça permet à la famille de s'agrandir ». Aussi, dans 20 ans, les petits s'imaginent travaillant en ville, mais en souhaitant revenir vivre à l'extérieur, toujours dans une maison. La campagne est perçue comme le paradis des enfants, qui s'y sentent en sécurité. L'un d'entre eux se verrait bien évoluer au bord de la mer.

### MOBILITÉ

Bien que la plupart réside dans un secteur du bassin de vie rémois qui n'est pas desservi par les transports en commun, la marche, le vélo et même la trottinette, sont les modes de déplacements préférés. La voiture des parents n'est utilisée que « pendant l'hiver » ou quand il faut sortir des limites communales.

Internet sert d'abord à jouer, à se documenter ou à écouter de la musique, plus que pour rester en lien avec l'extérieur. Les enfants aiment le courrier postal pour communiquer. L'un d'entre eux utilise le réseau « Skype » pour rester en relation avec son frère qui se déplace beaucoup dans le monde. Mais, dans leur esprit, le numérique n'est pas encore associé au monde du travail.

### ECONOMIE ET EMPLOI

A ce jour, le chômage ne frappe aucune famille, même si l'une des mères s'est mise en retrait en attendant son bébé. Chaque enfant rêve d'un métier à forte valeur ajoutée : ingénieur, médecin généraliste, vétérinaire, architecte, etc. Pour se former, les enfants se disent prêts à quitter les parents et à étudier partout en France ou à l'étranger. De même, pour leur futur emploi, sont-ils tentés de suivre la même voie pour échapper au chômage dont les adultes ne cessent de leur rebattre les oreilles. Aussi, « la peur de ne pas réussir » hante-t-elle certaines têtes blondes...

## JEUNES

**Ils se donnent du mal pour s'insérer. Mais les jeunes redoutent de mener une vie précaire dans un territoire peu attractif.**

### HABITAT ET CADRE DE VIE

Hébergés par leurs parents pour la plupart, les jeunes gens peuvent aussi louer un logement social. En revanche, le rêve quasi général, c'est de devenir propriétaire de sa maison entourée d'un jardin, de préférence en zone résidentielle périurbaine « pour la sécurité des enfants ». Voir un appartement au centre d'une ville à taille humaine et « sans trop de béton ». Mais toujours à proximité de services et de commerces. Reste à concrétiser le rêve : « je crains que ce ne soit difficile à cause des prix, des crédits et de l'entrée tardive dans la vie active » résume une étudiante... qui épargne déjà pour ça.

### MOBILITÉ

La marche et les transports en commun sont les plus utilisés par les jeunes pour se déplacer. La voiture reste vécue comme le meilleur moyen de se rendre au travail en zone d'activité, ou de sortir de la ville pour des longs trajets. La location ou le covoiturage sont entrés dans les mœurs. Mais une partie des jeunes de 20 ans espère posséder son véhicule une fois installée dans la vie.

La mobilité numérique est ressentie comme inéluctable, même si elle se limite encore à une utilisation « classique ». Les plus âgées des jeunes femmes se verraient bien faire du télétravail : « ce serait génial ». L'un des garçons travaille déjà comme ça chez lui.

Quant à la mobilité géographique pour trouver du travail, elle semble évidente.

### ECONOMIE ET EMPLOI

« Je ferai tout pour que ça se passe bien, mais je redoute la précarité. On voit beaucoup de bons profils qui postulent pour des postes inadaptés. Vu la situation actuelle, je vois mal l'avenir ». ... A Reims ou ailleurs en France, l'emploi reste la grande interrogation. Partir est une solution, à l'étranger pourquoi pas ? Alors qu'ils ont peu ou pas encore travaillé, certains songent déjà à se réorienter. « On est perdu », soupire une trentenaire au chômage. « Pourvu que ça change » espère un bachelier. Le but est l'emploi stable.

# LES ÉLUS :

## VERS UNE AGENCE D'URBANISME DE LA « CHAMPAGNE – MÉTROPOLE »

### **ARNAUD ROBINET, DÉPUTÉ-MAIRE DE REIMS**

« Notre volonté vise à rapprocher nos villes en un 'G3', socle d'un second espace d'action, le 'G10', qui aura son importance dans la réforme territoriale et la fusion des régions.

Il répond à une demande et à un besoin de nos concitoyens. Le premier symbole sera d'améliorer la mobilité entre nos trois villes, via les TER. Nous y travaillons avec la SNCF et la Région et, pour quoi pas pour, à terme, disposer d'une offre unique de transport. C'est l'une des actions que conduira l'Agence d'urbanisme. »

### **FRANCK LEROY, MAIRE D'EPERNAY, PRÉSIDENT DE PAYS DE CHAMPAGNE**

« L'agence d'urbanisme de Reims fête ses 40 ans dans un contexte particulier pour les collectivités territoriales de notre pays. Renforcement de l'intercommunalité ou refonte de la carte des régions sont quelques-uns des sujets qui font leur actualité.

Pour peser sur notre destin, avec de nouvelles régions bien plus étendues qu'aujourd'hui, je reste convaincu qu'il nous faut aboutir à la création d'un pôle métropolitain. Pour pouvoir réellement compter dans la compétition des territoires, celui-ci doit être constitué des 10 agglomérations qui composent le G10. Et je veux souligner l'efficacité avec laquelle l'agence d'urbanisme de Reims a accompagné notre réflexion en la matière.

Par ailleurs, le renforcement des collaborations au sein d'un Triangle Reims/Epervay/Châlons-en-Champagne a également tout son sens. Nous travaillons à leur donner des traductions concrètes pour la vie de nos habitants. »

### **CATHERINE VAUTRIN, DÉPUTÉE ET PRÉSIDENTE DE REIMS MÉTROPOLÉ**

« L'Agence a su s'adapter aux mutations et aux besoins de nos territoires, depuis Jean Taittinger, qui a créé cette agence il y a 40 ans, et Jean-Louis Schneiter, son successeur. C'est l'empreinte de M. Taittinger sur notre ville. Nous devons nous en souvenir et prendre exemple. L'Agence d'urbanisme devra affronter de nombreux enjeux: le SCOT, la réforme territoriale, le 'G3', et le 'G10' qui pourrait être important dans le projet de fusion de régions. »

### **BENOIST APPARU, DÉPUTÉ-MAIRE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

« Face à la baisse de démographie et d'attractivité de la Champagne Ardenne et à l'émergence de grands pôles urbains (Grand Paris, Grand Lille, Strasbourg, Sillon Lorrain – Metz-Nancy), le Triangle Châlons-Epernay-Reims apparaît comme un projet structurant et d'avenir, mobilisant nos forces et atouts, jouant sur nos complémentarités et disposant d'une taille suffisante, dont l'objectif est de créer une métropole à trois. La fusion à court terme des agences d'urbanisme de Reims et de Châlons-en-Champagne s'impose, dans le respect des personnels en place, et sera le premier acte concret et fort du rapprochement de nos trois Cités. »

### **BRUNO BOURG-BROC, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

« Aujourd'hui, dans un monde où les données sont soumises à des modifications importantes et parfois brutales, il convient de conserver d'une part des boussoles (économiques et territoriales) et d'autre part des rails pour guider une action stratégique dont l'intuition des élus ne saurait être le seul moteur.

Dans ce contexte, les collectivités ont un besoin impératif, d'outils d'aide à la décision, dont les agences d'urbanisme peuvent-être des relais.

A l'avenir, quel que soit notre territoire (Pays ? Triangle marnais ? G10 ? Département ? Nouvelles limites régionales ?), nous aurons besoin de cet outil d'analyse, de prospective et de planification, car on ne saurait faire d'aménagement du territoire, fruit du travail commun de l'Etat et des collectivités territoriales, sans un « incubateur » technique et l'analyse où des professionnels nous éclairent sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Oui, on peut le dire sans hésiter, nos agences d'urbanisme ont de beaux jours devant elles. »

# LES PRÉSIDENTS D'AGENCE

## **CÉDRIC CHEVALIER, PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME DE REIMS, VICE-PRÉSIDENT DE REIMS MÉTROPOLE**

*« A l'heure de la fusion des régions, des réflexions sur l'élargissement des agglomérations et de l'incitation à la création d'intercommunalités de plus de 20.000 habitants, il faut s'interroger sur les outils pour accompagner ce mouvement.*

*En tant que Président de l'agence d'urbanisme de Reims, la perspective de son développement m'apparaît une nécessité et une chance à saisir. Ce projet doit se construire avec les exécutifs d'Epernay, de Châlons-en-Champagne et de Reims. Pour réussir, nous devons y associer le personnel et veiller à son adhésion. Plutôt que de fusion, parlons de création d'une nouvelle agence tripartite, «Agence d'urbanisme Champagne Métropole»...*

## **RENÉ DOUCET, PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

*«Dans la perspective d'une forte évolution des structures territoriales, notre avenir ne saurait être anticipé en se restreignant aux limites du Pays de Châlons-en-Champagne.*

*Les élus, présidents des intercommunalités et maires de Châlons-en-Champagne, Epernay et Reims, ont exprimé leur commune volonté de rapprocher leurs territoires et de doter ce triangle champenois d'un projet commun lui permettant de devenir un véritable pôle structurant.*

*Dans cette perspective, nous avons décidé de mettre au service du triangle Châlons-en-Champagne – Epernay – Reims une agence d'urbanisme unique à même de contribuer efficacement à l'émergence d'un nouveau projet territorial.*

*Cédric Chevalier, président de l'Agence d'Urbanisme de la région de Reims et moi-même avons donc demandé à nos directeurs respectifs de préparer une note d'orientations définissant les étapes de travail qui conduiront à cette fusion en impliquant étroitement, bien entendu, l'ensemble de nos personnels appelés à être les acteurs déterminants de ce processus.»*

# LE PRÉFET :

## **PIERRE DARTOUT, PRÉFET DE RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE**

*« Alors que les collectivités sont invitées à se regrouper, n'opposons pas les territoires urbains et ruraux. Chacun a ses atouts et ses faiblesses. La taille d'une agglomération évolue, ses compétences et ses attributions aussi. Même si les collectivités doivent disposer d'une stabilité suffisante pour élaborer des projets, il faut s'adapter aux réalités et aux évolutions. Cela peut être difficile dans notre pays, mais reconsidérer les périmètres peut participer du bon sens ».*

# SELON L'AGENCE :

## UN MONDE À RÉINVENTER

Face à la vision de la ville de demain des cinq générations d'aujourd'hui, l'Agence d'urbanisme apporte son regard prospectif.

### ADAPTER L'HABITAT

90% des logements sont déjà construits. La question est de les adapter aux défis écologiques, familiaux (recomposition des foyers), économiques (foncier et coût de la construction) et la façon d'envisager la propriété. Nous ne sommes plus dans une logique d'expansion urbaine mais une logique « *sobriété foncière* » qui appelle à la densification, la réduction parcellaire, voire le partage, la colocation. Les constructions de demain auront recours aux circuits courts.

Aujourd'hui le coût des matériaux prime sur celui de l'ingénierie. Selon l'architecte du Mucem, Rudy Ricciotti, 80% du coût de fabrication sont liés aux produits ; 20% à l'ingénierie. Le but est d'inverser ce ratio » demain pour favoriser l'emploi local.

### PARTAGER LE CADRE DE VIE

La qualité du cadre de vie dépendra de l'offre de proximité ; de la sécurisation des biens et des personnes et d'un retour à une vie sociale familiale, de voisinage et de quartier. On va vers l'économie circulaire, plus fonctionnelle et plus durable. Donc vers moins d'individualisme – qui a un coût – et plus de partage selon les usages ; l'économie résidentielle, les espaces publics et privés, etc... Et donc vers une meilleure acceptation de l'autre.

### REPENSER LES MOBILITÉS

L'idée sera d'adapter les modes de déplacements aux motifs de déplacement. On devrait marcher pour les parcours de moins de 500 m. Cela signifie des trottoirs confortables et le développement des modes doux. La ville doit être accessible par les infrastructures (TER, TGV, routes).

Il convient de réfléchir à des plans de déplacements-entreprises (covoiturage) et au télétravail (réorganisation des tâches) et à des modes fins de livraison par véhicules électriques. Ces nouvelles technologies favoriseront les véhicules individuels privés.

### GÉNÉRER LES EMPLOIS QUALIFIÉS

Reims Métropole dispose de suffisamment d'espace pour faire face à son développement à venir. Une question se pose pour les zones d'activité qui consomment de l'espace (stockage, parkings) alors que la création d'emploi n'est pas en proportion. Si Reims devient capitale de grande région, elle devra favoriser le développement d'activités à forte valeurs ajoutées et attirer des « *Cadres des fonctions métropolitaines* ».

L'économie résidentielle, pour sa part, assure un maillage territorial de grande importance tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Parallèlement, il conviendra d'être attentif au soutien des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans la mesure où elles offrent un potentiel de développement en devenir et qu'elles permettent de tirer la ville vers le haut, à proximité de Paris.

### OBSERVER LES INCONNUES

Pour l'avenir, nous observerons de nombreuses inconnues : la compétition entre les villes de demain ; les nouveaux comportements individuels et collectifs ; la révolution numérique ; l'économie de la santé ; le changement climatique, etc. Et l'image de Reims, pour laquelle le classement des paysages du champagne par l'Unesco peut dynamiser le tourisme d'affaires .

# MERCI

Remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour l'agence d'urbanisme de 1990 à 2014.

OBERS Gérald, BAUGNET Maxime, SERY Dominique, LE DUY Minh, BOUVIER Simon, GIOT Gérard, NAPOLEON Jacqueline, CAUSSE Martine, BINET Gérard, FRANIATTE Alain, CLEMENT Jacky, FUSZTEY Joël, BATLLE Bernard, FOISSEY Jean-Marie, BONNEL Jean-Pierre, COSCIA-MORANNE Alain, PARCHEMINIER René, BATTEUX Francis, LEFORT Jean-Luc, NOUJARRET Anne, ALIX Martine, HUSSENET Jacques, CRETON Véronique, PRIAROLLO Anne-Marie, PATRON Alain, ROUHALEM Saadia, HOUDE Daniel, HOUDE Marie Hélène, TRIDON Pierre, MAQUIN Isabelle, NAZARENKO David, LEULIER-LEDOUX Isabelle, PRECHEUR Camille, TASQUE Olivier, RODRIGUES-GARCIA Silvina, GHELDRE Aurélie, TROUVE Pascal, WATTIEZ Hubert, BOUREAU Thomas, JACQUINOT Rémi, BRILLAUD Benjamin, HINNRASKY Sarah, DANHYER Florence, CHARRON Guillaume, MOUGNE Laetitia, LABEEUW France-Laure, DOUY Thimothée, GUERLET Maud, FENEUIL Caroline, EGRAZ Stéphane, LEVOUIN Caroline, LEBOUCHER Benoit, CREPIN Amandine, GIOVINAZZO Magali, BOCART Marie-Christelle, REDON Baptiste, ACCARIES Pauline, PERTUISOT Sandra, DEROUET Kevin, BENCHERNINE Amel, VICONTE Elodie, GAMBART Caroline, ROSET Paul, BARDEL Marie, STERN Guillaume, THIBERT Amélie, GINESTON Marie.

Éditeur, Éditions de l'Effervescence et l'Agence d'urbanisme, de développement et de prospective de la région de Reims  
Directeur de Publication, Cédric Chevalier,

Rédacteurs en Chef associés, Silvina Rodrigues-Garcia et Pierre Tridon,

Comité de rédaction, Catherine Rivière, Stéphanie Clément, Jean-François Scherpereel, Tony Verbicaro, Marcel Belliot, Silvina Rodrigues Garcia,  
Pierre Tridon,

Cartographie, Benoit Leboucher, Dominique Séry, Graphisme Paul Roset,

Crédits photos, A&F Hatat, J. Sandillon, Assemblée Nationale 2014, J. Driol, M. Jolyot, 4-Vents, IgersReims, J-F Scherpereel,  
Impression, Imprimerie Farman FDSEA51

- 2014 -



Agence d'urbanisme de la région de Reims, Place des droits de l'Homme - 51084 Reims CEDEX  
Tél. 03 26 77 42 80 - Site internet : [www.audrr.fr](http://www.audrr.fr) et sur Twitter : @AudrrTwitt

40 ANS  
DE L'AGENCE D'URBANISME

**AGENCE** RÉGION DE  
**D'URBANISME** REIMS  
Développement & Prospective

  
*Éditions de l'Effervescence*

ISBN : 978-2-9550427-0-0



9 782955 1042700

10€